

Béguines

ILE DES — S'il nous était permis de voir le quartier Saint-Christophe tel qu'il se présentait au moyen âge, ce qui nous frapperait le plus serait l'existence d'une île réelle en cette localité. Elle englobait, d'une part, tout le terrain compris entre le boulevard de la Sauvenière et la rue Sur la Fontaine, d'autre part, depuis la rue Lonhienne jusqu'aux abords de l'ancien pont d'Avroy. *Ile des Béguines*, tel était le nom qu'elle portait à cause de la proximité du béguinage Saint-Christophe. On la connaissait aussi sous le nom d'*île Saint-Christophe*.

Le bras de la Meuse coulant à ce temps sur l'emplacement du boulevard de la Sauvenière ne formait pas l'île à lui seul, bien qu'une section de cette rivière s'en détachât au pont d'Avroy et vînt arroser directement la rue dite Sur la Fontaine (1). Des ruisseaux baignant le quartier Saint-Christophe devaient contribuer à la formation de cette île. Il y avait plusieurs ponts jetés sur ces cours d'eau (2).

Nous signalons particulièrement la *fontaine Saint-Lambert* qui avait son siège près la rue Jonfosse, à l'extrémité de la rue Sur la Fontaine. L'eau qui s'en échappait, jointe à d'autres des environs, parcourait cette rue dans une espèce de fossé et aidait à constituer ce qu'on appelait souvent la rivière de la fontaine Saint-Lambert.

Dans un sens transversal, un autre ruisselet descendait, il y a cinq et six siècles, des hauteurs voisines, de Saint-Gilles et de Saint-Laurent, par un *portal* dressé vers l'emplacement de la rue Grandgagnage. Longeant plus ou moins l'ancienne rue Tirebourse où les terrains sont encore en contre-bas, cette eau coulait, à ciel ouvert aussi, à travers l'emplacement des rues Lambert le Bègue et Lonhienne, pour parvenir à la branche de Meuse dite de la Sauvenière. Quelle était l'origine de ce ruisseau? Celui-ci provenait tant des pluies tombées sur les hauteurs susdites que d'araines de houillères (3). Tous ces ruisselets, avec la rivière de la Sauvenière, isolaient donc entièrement le territoire indiqué plus haut. Un employé spécial du béguinage avait pour mission d'entretenir les *corottes* (rigoles) et conduits des eaux (4).

Sur l'île même, on remarquait de nombreuses maisons dont les dépendances étaient limitées seulement par le canal de la Sauvenière (5). Une bonne partie de l'île se composait également de jardins ou de terres en culture (6).

Il n'est pas facile d'établir l'époque exacte où la condition de l'île s'est modifiée, par l'exhaussement du sol avoisinant et par la canalisation des deux faibles

cours d'eau dont il vient d'être question. Mais à la fin du XVI^e siècle, l'île n'existait plus.

Béguines

IMPASSE DES — s'ouvre rue Saint-Léonard, derrière la fabrique Linière.

Qu'on ne cherche pas ce nom dans les récentes nomenclatures des rues et impasses de la ville. On ne le trouverait pas. L'impasse existe cependant. Elle n'offre, en vérité, rien de remarquable. Bordée d'un côté par la partie du local de la fabrique Linière donnant rue Saint-Léonard, elle laisse voir, de l'autre, plusieurs habitations ouvrières. Avant la construction de l'énorme bâtiment industriel qui la côtoie, c'est-à-dire avant 1838, cette artère formait une véritable rue resserrée entre deux murs. Quoique beaucoup plus étroite que de nos jours — une charrette à bras seule pouvait y avoir accès —, elle resta néanmoins jusqu'alors la principale voie de communication entre le quai et la rue Saint-Léonard, depuis la place Maghin jusqu'à la rue Sainte-Foy actuelle. La rue Marengo elle-même n'était pas ouverte à cette époque.

La rue des Béguines était connue sous ce nom au commencement du XVII^e siècle. La dénomination n'était nullement due à l'un ou à l'autre béguinage qui aurait été installé là. *Béguine* est le terme qu'employait le peuple et dont il se sert encore couramment pour désigner des religieuses de n'importe quel Ordre. Ce qui a fourni l'occasion de l'appellation de la voie est un **couvent des Récollectines**. Son emplacement est occupé par la fabrique de la Société Linière. La maison religieuse s'ouvrait quai Saint-Léonard. Elle fut fondée par les Sœurs Marie-Victoire de Saint-Louis, née de Roost d'Oyembruge (1), et Marguerite de Saint-Louis, née d'Ardenne, du couvent de Huy, avec l'aide de Gérard-Henri Vivegnis, curé de Sainte-Aldegonde. Dans un bâtiment de ce dernier se fixa la petite communauté. L'autorisation nécessaire à l'érection du nouveau couvent fut délivrée par le chapitre de Saint-Lambert, le 12 novembre 1686 et par le prince Maximilien-Henri de Bavière, le 6 décembre suivant. Le 14 juin 1695 seulement, son successeur Joseph-Clément de Bavière posait la première pierre de l'établissement qu'on plaça sous le patronage de Saint-Michel. En 1703, les religieuses obtinrent de S. A. une promesse de deux mille écus à provenir du premier échevinage vacant de Liège; elles ne les reçurent qu'en 1715 (2).

Quelques dames ou demoiselles nobles allaient demander l'hospitalité chez les Récollectines. C'est ainsi que la capitaine de la paroisse Saint-Thomas de 1736 mentionne huit pensionnaires vivant dans ce couvent, parmi lesquelles on distinguait M^{me} Charlotte-Thérèse de la Raudière, veuve de Gérard de Hopp, officier allemand, et deux demoiselles Sluze.

On compris le personnel du couvent, la rue des Béguines renfermait alors une dizaine d'habitants dont le *fossier* (fossoyeur) de la paroisse Saint-Thomas.

De Heusy, auteur d'un *Mémoire*, écrit en 1773, sur le

(1) 1405 : Rivier ki vat de Pont d'Avroit à Saint-Lambert Fontaine, joind. a riwe qui depart les dois hauteurs (d'Avroit et de Liège). (*Carmes en Ile*, Stock 1404, f. 5.)

(2) Dans une charte de l'abbaye du Val-Saint-Lambert de 1420, on cite une petite maison située « sur la rivière Saint-Lambert fontaine devant le pont de l'île des Beghines ou de Saint-Christophe. — 1450 : Maison séante alle Fontaine Saint-Lambert condit le maison de Poncheal en l'iléal des Beghines. (*EL*, r. 17, f. 46.)

(3) GOBERT, *Eaux et fontaines publiques à Liège*, p. 249.

(4) VAN WINTERSHOVEN, *Notes concernant l'ancien béguinage Saint-Christophe*, p. 52.

(5) 1424 : Maison en l'iléal Saint-Christophe. (*EL*, r. 3, f. 33), venant par derrière jusque alle earve de Mouze. (*Ibid.*, r. 5, f. 43.)

(6) 1447 : Cortil séant en l'iléal des Beghines sur la rivière delle Fontaine Saint-Lambert. (*Conv. et test.*, r. 15, f. 236.)

(1) Cette religieuse mourut le 7 novembre 1700, âgée de 57 ans, après avoir gouverné 14 ans le couvent des Récollectines.

(2) *Cathéd.*, DO, r. 1692-1695, f. 270. — KERSTEN, JH.

projet d'établissement d'un hôpital général, appréciait ainsi l'existence de deux couvents de Récollectines à Liège :

« Celles d'Outre-Meuse (de la rue Grande Bêche), bien fondées, ont assez de peine d'y compléter le nombre ordinaire ; et celles du faubourg Saint-Léonard sont si pauvres qu'elles ont beaucoup de peine d'y subsister ; mais la maison de celles-ci est grande, bien bâtie ; leur enclos est vaste et susceptible, ainsi que les bâtiments, d'être augmenté. Cette habitation serait aussi convenable pour y placer des orphelines. »

Le couvent de Saint-Léonard fut fermé sous la Révolution française. Peu de temps après, les « citoyens Bernimolin et Delsaux » furent autorisés à installer un dépôt de houille dans la cour de cet établissement (1). A l'encontre des lois républicaines, les religieuses s'efforçaient de rester fidèles à l'observance de leurs statuts. Lambert Bassenge, commissaire du directoire exécutif près le département de l'Ourthe, les signala à son collègue près la municipalité de Liège. Il lui écrivit :

« Sur le quai Léonard, les Récollectines supprimées sont restées, dit-on, en corps. Ce qui est vrai, du moins, c'est que la croix capucinale, qui était l'enseigne de ce couvent, brave encore, sur la porte de la rue, les lois républicaines. On dit que la cloche va à l'ordinaire ; enfin, tout annonce, atteste un couvent. Vous dénoncer ces abus, c'est en assurer le terme. »

Comment résister à semblable injonction ! Aussi, bientôt, toute la propriété fut vendue comme bien national, le 22 nivôse an VII (11 janvier 1799). Elle comprenait, nous citons le procès-verbal de l'adjudication, « le couvent, église, cour, jardin avec cabinet d'aisance, contenant en tout 12 verges grandes, 15 3/4 petites et 21 pieds carré ». Le bien a été « adjugé au prix de 560,000 francs au citoyen I.-H. Nahon, ex-notaire par comand. » Cette adjudication fut annulée, et l'année suivante, le 7 ventôse an VIII (26 février 1800), la même propriété était remise aux enchères. L'adjudicataire, cette fois, a été « le citoyen Charles Lassalle de Liège ». On porta le prix d'achat à 654,000 francs. Il est vrai que les 9/10 de la somme pouvaient être payés en papier monnaie. L'acquéreur de ce couvent est le même Lassalle qui démolit l'église Saint-Martin en Ile. Il n'a pas tardé à renverser aussi les bâtiments du couvent des Récollectines de Saint-Léonard.

Behoreit

RUE — Il n'a guère été question de cette voie toute secondaire que durant les XIV^e et XV^e siècles (2). Les transformations locales ne permettent point de préciser son emplacement, mais il se trouvait à l'entrée de la rue Florimont. La dénomination était celle d'un habitant de l'endroit, un nommé Jean Behoreit, qui mourut dans les premières années de ce XV^e siècle (3). La rue portait déjà ce nom — répétons-le — au siècle précédent (4).

(1) Administration centrale, CCD, r. 1, f. 46.

(2) 1421 : Maison Sour Mousse à Vivier, defours les murs delle Citeit, marchissant elle ruwe condist Behoreit. (Cart. Saint-Mathieu à la Chaîne, r. 2, f. 24 v^o.)

(3) 1425 : Maison Sor Mousse à Vivier entre le maison qui fut Johan Behoreit et le maison qui fut dam. Gertrude Cokette. (Cart. de Saint-Mathieu à la Chaîne, r. 2, f. 40 v^o.)

(4) 1384 : Maison az Vivirs joindant al ruwal qu'on dist Behoreit. (Cartul. des Chartreux, f. 189.)

Belle Gaen

RUELLE — Voir Gaen.

Belle Porte

A LA — Avant que Liège eût été incendiée par Charles le Téméraire en 1468, il se trouvait, presque à l'extrémité de la rue Sainte-Marguerite, un endroit qu'on nommait à la Belle Porte, à cause d'une porte cochère qu'on remarquait sur ce point du faubourg. Un assez grand nombre de maisons étaient bâties de ce côté (1). L'appellation susdite est rencontrée dans des actes du XV^e siècle.

Belle Rue

La rue Sainte-Ursule était autrefois qualifiée très souvent Belle Rue, traduction du terme wallon *Gâye Rowe*. Cette appellation venait du grand nombre de jolies boutiques qu'on y rencontrait. C'était anciennement une rue très animée et très fréquentée, alors que la rue Royale n'existait pas. La rue Sainte-Ursule fut aussi connue sous les noms *Cearie*, *rue des Onze mille Vierges* et *rue Sous la Prison du Maire*. Nous la retrouvons sous ces différentes dénominations.

Bemeir

RUE — Cette désignation, rencontrée dans des documents vieux de plus de cinq centaines d'années, se rapporte — on n'en peut douter — à la rue dite maintenant rue Saint-Thomas. Elle s'étendait immédiatement en dessous de l'église Saint-Barthélemy. Or, Bemeir est une forme contractée et autrement altérée de *Barthélemy*. Chose curieuse, un scribe de l'époque reproduit dans une pièce les deux noms, comme s'ils n'avaient pas tous deux la même origine. C'est ce dont il ne se rendait plus compte (2).

Bénédictines

RUE DES — conduit de la rue Saint-Gilles au boulevard d'Avroy.

Qui ne connaît cette voie étroite et caractérisée entre toutes par ses bizarres sinuosités ? Aussi les Liégeois s'y hasardent peu. Son tracé tortueux vient de ce qu'à l'origine, cette voie n'était qu'un sentier contournant les jardins de divers particuliers. Partant de ce qui est devenu boulevard d'Avroy, la ruelle des Bénédictines rencontrait plusieurs ruelles, celle des Coquins notamment, avant d'aboutir rue Saint-Gilles.

Peu de rues ont pu, à l'égal de celle des Bénédictines, conserver intactes, plusieurs siècles durant, la conformation du tracé primitif, la longueur du parcours (3). Que l'on consulte les vues de Liège à vol d'oiseau d'il

(1) 1437 : Brassine séante en lieu condit alle Belle Porte, deseur l'église Sainte-Marguerite avec six maisons allant jusque alle ruwalle de Mogaïrnie. (Cath., Cour des Ten., r. 3, f. 92 v^o.)

(2) 1402 : Quatre maisons en partie ruinées rue Bemeir, sous Saint-Barthelemi. (PONCELET, ICSC, t. I, p. 398.)

(3) Un plan d'alignement pour cette rue a cependant été pris le 29 juillet 1839. En conséquence de l'exécution d'une partie de ce plan, la voie a quelque peu été élargie vers la rue Saint-Gilles. Elle a été repavée et nivelée en 1914.

y a trois siècles et plus, et la rue des Bénédictines apparaîtra avec ses lignes en zigzag comme de nos jours. Seulement, un *arvau*, disparu depuis longtemps, la fermait rue Saint-Gilles près d'un puits public. La voie était dite le *Passaige* depuis longtemps (1). A certain moment, elle aurait pu être légitimement appelée rue des Potiers. En effet, il y a eu, du côté opposé à celui des Bénédictines, un vaste **établissement de potiers**. Lorsque, en juin 1896, on procéda à des travaux de terrassement, on rencontra dans le sol des amas de débris de poteries et de grès ordinaires que l'on a cru alors pouvoir faire remonter au XV^e siècle. C'étaient des pièces manquées à la cuisson. Quand là tout près, furent jetées les fondations de l'École normale des Humanités qui devait ensuite faire place à l'Institut électro-technique Montefiore, les terrassiers mirent encore au jour une grande quantité de vases, d'écuelles et d'autres objets de ménage en poterie (2). Tous ces produits ne dataient réellement pas d'une époque aussi éloignée qu'on l'avait pensé. Ils sont de la fabrication d'un Mathieu Bertrand qui avait reçu, le 14 septembre 1658, du prince Maximilien-Henri de Bavière, le privilège exclusif de « faire pots, plats et vases à la ressemblance de porcelaine », rue Saint-Gilles.

A l'autre côté de l'étroite voie, se développaient les **dépendances** d'une institution hospitalière, la plus ancienne vraisemblablement de Liège, de l'**hospice Saint-Mathieu à la Chaîne** dont le nom primitif était « hospice Saint-Lambert ». En cette partie d'Avroy, l'établissement susdit possédait une métairie, où quelques membres du personnel vaquaient aux soins de la culture, de la basse-cour, de bœufs et vaches entretenus là pour le service de l'hôpital. On l'appelait la *Boverie de l'hôpital à la Chaîne*, il y a cinq siècles.

Dans ce manoir s'élevait une chapelle en l'honneur de Notre-Dame et de Saint-Lambert (3). On a dit que ce manoir était dû à un prieur de l'hôpital du XVI^e siècle, Alb. de Limbourg. Ce dernier n'a pu faire qu'une restauration. En effet, « l'hospital del Chaîne sur la rivière d'Avroy », est mentionné dans un acte de 1404 (4). Il devait être fondé au XIII^e siècle. Du moins, une charte de ce temps signale le *cortilh* que « li hospice de Saint-Lambert » possède « à Averoit » (5). Cet « héritage » fut agrandi au XVI^e siècle par l'annexion d'une propriété voisine, du faubourg Saint-Gilles, appartenant à Gérard Pavot (6).

En la demeure champêtre venaient se reposer et se récréer chapelains, frères ou pensionnaires de l'hospice (7). Celui-ci ayant été supprimé en 1589, les provisoires du séminaire épiscopal, qui avaient obtenu les biens de l'hôpital Saint-Mathieu, préférèrent tirer un parti financier de la métairie d'Avroy. Le 3 janvier 1592, ils vendirent cet immeuble, ou plus exactement « rendirent à héritage perpétuellement à maistre Jean Randaxhe, licencié en droit, bourgeois de Liège (et

secrétaire des Etats du pays), une maison « jardins situés tant devant entre la rivière de Meuse et le réelle chemin, que derrière entre ses jointants... contenant environs trois bonniers ». Sur cet emplacement allaient bientôt venir s'installer les **Bénédictines**. C'est de l'ancienne maison de campagne de l'hôpital Saint-Mathieu qu'auront été extraites les trois petites verrières, œuvres délicates de la première moitié du XVI^e siècle, qui décorent encore aujourd'hui les fenêtres de la nef de droite de l'église des Bénédictines (1) dont nous parlons à la rubrique *Avroy*. Il nous reste à fournir des renseignements sur le couvent même.

Une demande ayant été adressée par le prince Ferdinand de Bavière, à la maison de Notre-Dame de la Paix à Namur (2), trois religieuses de cette communauté arrivèrent à Liège le 18 janvier 1627, et s'installèrent provisoirement dans une habitation de la rue Pont d'Avroy. L'année suivante, le 14 juillet, Barbe Woot de Trixhe, veuve de Jean Randaxhe, céda aux Dames Bénédictines l'immeuble acquis par son mari (3). Avroy était alors en dehors de la cité. Craignant, en 1636, les violences des Croates de Jean de Weert, les Bénédictines acceptèrent pendant un an l'hospitalité que leur offrit le prince de Barbanson, au Mont Saint-Martin. Rentrées alors en leur immeuble d'Avroy, elles augmentèrent en nombre, unissant la célébration des offices sacrés, l'éducation de pensionnaires, des filles de bourgeois comme des plus nobles maisons liégeoises. Aux Bénédictines ont vécu des de Bex, de Glen, de Launoy, de Liedekerke, de Liverlo, de Loncin, de Maille, de Méan, d'Omalus, de Potesta, de Rosen, de Spirlet, de Thier, van den Steen, de Ville, de Villenfagne, de Wansoul, de Woot de Tinlot, etc.

Dès 1640, une dame Marie de Marotte, de Mons, allait en cette ville, avec deux compagnes, une de Sclassin, de Liège, et une Gordinne, de Namur, sœur de la première abbesse (4), fonder une communauté, tandis qu'en 1640 même, une Montoise, Antoinette Desmollins, fille de Jean Desmollins, peintre et cartographe mon-

(1) Elles portent respectivement les inscriptions suivantes : « *George Ior... n a doné cest voerier Van N^r S^r 1537* » ; — « *Remacle delle Reid ait ait. faire ceste voeriere an^e Dⁿⁱ 1537* » . — « *Maistre Johan de Saulcy, s^r d'Oupez Vivengnis, licentiet, etc., eschevins* » et la devise « *En lombre du Saulcy* » . (J. DEMARTEAU, *Les Bénédictines de Liège*, p. 72.)

(2) Aujourd'hui siège du collège des Pères Jésuites. Le nom *Notre Dame de la Paix* avait été reçu en 1613, par les Bénédictines de Namur, puis transmis à celles de Liège, en souvenir de la communauté de Douai, point de départ d'une réforme monastique.

(3) *Cour d'Avroy*, r. 26, f. 22. — *Archives des Bénédictines*, r. intitulé *Documents relatifs à l'origine et au fonds du monastère*.

(4) Voici la liste des abesses depuis la fondation avec les dates de leur installation et de leur mort.

Nathalie Gordinne, 20 mars 1627 † 17 mars 1657 ; — Lambertine Coulotte, 2 mai 1657, † 21 juillet 1695 ; — Anne Mechtilde Chargeux, 20 août 1695 † 18 septembre 1696 ; — Lambertine de Liverlo, 13 octobre 1696, † 29 octobre 1713 ; — Nathalie Braze, 3 novembre 1713, † 13 janvier 1732 ; — Louise de Thier, janvier 1732, † 22 août 1748 ; — Marie Célestine Lamselin, 8 septembre 1748, † 4 août 1750 ; — Constance-Joséphine de Micheroux, veuve de Lambert de Colard, 8 septembre 1750, † 14 mai 1767 ; — Marie-Rosalie de Bastin, 18 juin 1767, † 26 janvier 1789 ; — Victoire Gordinne, 26 avril 1789, partie en janvier 1797.

Immédiatement après la Révolution, les supérieures des Bénédictines ne portèrent plus le titre d'abbesse. Ces supérieures furent Marie-Constance Greck, élue le 19 décembre 1831, † le 27 juin 1836 ; — Nathalie Beckers, le 14 août 1836, démissionnaire le 29 septembre 1848, décédée le 9 septembre 1897 ; — Marie-Cornélie Delhaes, élue le 29 septembre 1850, † le 5 juin 1853.

Dame Célestine Keutgens, qui mourut le 4 octobre 1860, fut la première qui reçut le titre d'abbesse au XIX^e siècle, le 29 août 1853 ; après elle, Dame Grégorine Lechanteur, morte le 23 juin 1881, fut aussi nommée abbesse le 12 octobre 1860. Dame Ildefonse Van Datte lui succéda en cette qualité le 29 août 1880 et mourut le 1^{er} mars 1892. L'honneur de l'abbatiate revint ensuite à Dame Isidorine-Thérèse Doreye, laquelle mourut en mai 1907 et a été remplacée en octobre 1908 par Dame Placide-Cornélie Delhaes.

(1) 1406 : Maison Colar le Levrier seant en *Pasaige* à Saint-Christophe, derrier l'ospital des Kokins devant le *puce*, joint. alle maison des Pour Beghines, condist la maison de Biernawe. (*Carmes en Ile, Stock*, 1404, f. 11 v^o.)

(2) PHOLIEN, *Contribution à l'histoire de la céramique*, BIAL, t. XXXII, p. 31.

(3) *Cour de Herstal, œuvres*, r. 1571-1574, f. 122.

(4) *CF, Cartul*, n^o 70, f. 126 v^o.

(5) *PI, Cartul*, f. 181.

(6) *Hôp. Tirebourse. Stock* n^o 5, f. 1.

(7) *DARIS, Notices*, t. I, p. 1 et t. IV, p. 212.

tois ⁽¹⁾, prenait l'habit au monastère liégeois. C'est elle qui devait bâtir l'église que nous admirons et en grande partie le couvent, lequel était encore bordé de haies en 1641 ⁽²⁾ vers les Augustins et vers la Meuse.

Le talent réel en architecture de cette dame ne doit point étonner. En la seconde moitié du XVII^e siècle, le couvent d'Avroy constitua un petit centre d'activité artistique et littéraire, même en langue wallonne. Les artistes féminins s'y montraient maîtres en travaux remarquables à l'aiguille, à la plume comme au pinceau ⁽³⁾. Elles confectionnaient notamment toutes pièces de vêtements sacerdotaux, au point de vue artistique.

Un malheur frappa l'église en 1742. Le 4 juillet le tonnerre s'abattit sur la petite tour qui avait été posée deux ans auparavant avec un nouveau carillon. Cette tour fut incendiée entièrement ainsi que le chœur et la trésorerie.

Après ce triste événement, les Bénédictines continuèrent à vivre tranquilles jusqu'à la Révolution française. Des mieux tenues et des plus prospères, leur communauté était aussi des plus peuplées. Elle comptait vingt-huit religieuses et jouissait d'un revenu de 17,697 francs ⁽⁴⁾, si l'on ne déduit pas les dettes de la maison.

Les revenus même firent bientôt défaut et, en octobre 1794, il fallait pour vivre, vendre, au prix de 6,100 florins, l'argenterie de l'église. Pendant ce temps le couvent était livré à des logements militaires, tandis que l'église servait de magasin de fourrage.

Enfin, la loi du 1^{er} septembre 1796 décréta la suppression des corporations religieuses. Sommation fut faite aux Bénédictines d'abandonner la maison. Elles s'y refusèrent. Peu après cependant, quand eut commencé le pillage de l'église, il fallut céder à la force. Les Dames Bénédictines durent se séparer en se partageant le linge, les habillements et le peu de choses que les lois leur permettaient d'emporter. Seules, quatre religieuses, les Dames Constance Greck, Geneviève Ghéquier, Emmanuelle Coumont et sœur Françoise Laloiaux persistèrent dans leur refus d'obtempérer à la sommation. Retirées dans une chambre écartée, dépourvue de meubles et de linges, ces pieuses filles y subsistèrent ayant pour unique ressource le produit de la vente des fruits et des légumes du jardin. Alors même que l'autorité faisait occuper le monastère par soixante hommes de troupe, les quatre religieuses ne cessèrent pas un seul jour de réciter les offices prescrits par leur règle.

On allait enfin procéder à la vente du couvent comme « propriété nationale ». D'après l'affiche, les « couvent, église, cours, jardins légumiers et prairies ci-devant bénédictines » comprenaient « un bonnier, 16 verges grandes et 14 petites, cotés n^o 579 ». Cette propriété « a pour joignant », continuait l'avis officiel, « du côté

d'amont, le citoyen Nizet ; plus haut, le *citoyen Argenteau* (le comte de Mercy Argenteau) ; derrière, le citoyen Haslebrouck ; plus bas, d'aval, les derrières des maisons de la chaussée Saint-Gilles jusqu'au débouché de la rue dite des Beniquennes qui vient terminer ses limites jusqu'au *quai d'Avroy* ⁽¹⁾. » La vente se fit le 25 *ventôse an V* (5 mars 1797).

Les religieuses demeurées au couvent et qui étaient — on le sait — Emmanuelle Coumont, de Beaufort, Geneviève Ghéquier et Constance Greck, se portèrent acheteurs, grâce à leurs bons de retraite. Personne n'ayant enchéri sur leur offre, elles acquirent la propriété définitive du couvent au prix de 22,425 livres seulement. Ces Dames rachetèrent en même temps une partie du mobilier. Aussitôt les Bénédictines offrirent l'hospitalité à des religieuses de différents Ordres expulsées de leurs monastères.

Jusqu'en cette année 1797, les Bénédictines s'étaient adonnées plutôt à la vie contemplative. Elles résolurent, en vue de subvenir à leurs besoins et aux frais de leur réinstallation, d'ouvrir un **pensionnat**. Protégées en cela par les autorités civiles, ces religieuses virent leur entreprise couronnée d'un plein succès ⁽²⁾. Le pensionnat et l'externat qu'elles créèrent conquirent promptement une brillante réputation. Plus tard, à l'instigation même du gouvernement hollandais et de la régence de la ville, les Bénédictines cherchèrent à obtenir ce qu'on appelait « une existence légale ». Le 1^{er} octobre 1822, paraissait l'arrêté royal qui autorisait la Congrégation à vivre de leur établissement d'instruction publique ⁽³⁾. Il y avait une cinquantaine d'élèves au pensionnat.

Vers 1840, fut reconstruit le couvent qui tombait en ruines et l'on rétablit la clôture. En octobre 1841, les mêmes religieuses ouvraient, en faveur des filles pauvres, une école primaire gratuite.

Le pensionnat des Bénédictines se trouve être le plus ancien de Liège et aussi celui qui dispose en ville des plus vastes locaux. Il continue de fournir l'instruction à de nombreux enfants des plus notables familles liégeoises. L'enseignement primaire est fourni à des centaines d'enfants dans des locaux distincts.

Pendant la dernière guerre, en vue de faciliter l'instruction aux enfants de familles bourgeoises atteintes par les événements, les Bénédictines ont ouvert une nouvelle catégorie d'externat, sous le nom *institut Saint-Benoît* qui subsiste.

Revenons à **la rue** à laquelle le nom de l'établissement religieux a passé. Nous disons plus haut qu'elle n'est guère fréquentée. Il faut croire qu'il en était de même au XVIII^e siècle et qu'elle servit bien souvent de réceptacle d'immondices. Des habitants de la rue Saint-Gilles finirent par s'en plaindre au Conseil de la Cité. Un recès du conseil, de septembre 1749, signale

(1) *Jadis* (1913), p. 156.

(2) Les Bénédictines ont eu au XVII^e siècle de nombreux litiges avec des particuliers, leurs voisins, à propos de murs et de questions de jour. (Voir à ce sujet une lettre de Ferdinand de Bavière, du 6 juillet 1645.)

(3) *Bénédictines : recueil de documents sur l'origine du monastère. Archives des Bénédictines*, AE. — J. DEMARTEAU, *L'église des Bénédictines*, BIAL, t. XXXVIII, pp. 149-209. — J. BRASSINNE, *Les manuscrits du Monastère de la Paix N.-D. à Liège*, BSL, t. VIII, pp. 65-80. — En cette année 1925, parut la *Paix N.-D. à Liège*. (Imp. H. Poncellet.) L'auteur est une religieuse bénédictine et non le chanoine Wathelet comme on l'a dit par erreur. On doit à ce chanoine une lettre-préface.

(4) *MSDO*, p. 301.

1) Maintenant *boulevard d'Avroy*.

(2) Le maire de Liège écrivait en 1807 au préfet au sujet des Bénédictines d'Avroy : « Cinq religieuses. Elles observent la règle de leur ancien ordre ; elles n'ont pas de novices ; elles ont un directeur attaché par principe au gouvernement ; elles vivent de leurs pensions et de la rétribution qu'elles reçoivent pour l'instruction des jeunes demoiselles ».

(3) Le 5 janvier 1823, peu après que l'arrêté royal eut autorisé les religieuses à reprendre l'habit de religion, furent reçues les deux premières postulantes du XIX^e siècle.

cette plainte. Un des conseillers de la Cité se chargea, moyennant 12 écus, de faire nettoyer la rue et transporter les « terres et ordures dans un endroit convenu ».

Dans le même temps, la condition de la rue favorisait aussi singulièrement les exploits des malfaiteurs. En décembre 1749, la Dame abbesse des Bénédictines et d'autres personnes des environs, adressèrent une supplique aux magistrats de la cité pour leur faire remarquer que cette rue servait de retraite à des voleurs et qu'il s'y produisait « de grands désordres ». Les pétitionnaires demandaient comme remède à la situation, qu'on fit clôturer la voie. Le Conseil de la Cité ordonna en conséquence que deux portes fussent apposées aux extrémités de la rue. Elles devaient être ouvertes tous les matins et fermées le soir, « une demi-heure avant la nuit, par le commis à la porte d'Avroy ». Le double des clefs était conservé au grand greffe de la Cité (1).

Se relâcha-t-on bientôt dans l'exécution de ces mesures? Il faut le supposer, car, en 1767, les « Dames chanoinesses Anglaises » qui étaient établies rue Saint-Gilles, ayant eu à souffrir des gamins qui lançaient des pierres dans leur jardin, furent de nouveau autorisées à fermer la rue (2). Il y a très longtemps que les portes ont disparu. Les entrées ont été élargies et la rue elle-même a subi quelque amélioration dans son pavage surtout.

Bennekenne, Benikenne, Benneqenne ou *Beniqenne*

RUE — Ces différentes formes d'un même nom ont été employées vulgairement par métonymie, pour désigner la rue des Bénédictines. Longtemps on en a fait usage. Ainsi, un recès du 4 octobre 1748 porte que, à cette date, le Conseil de la Cité fit placer une pompe au *faubourg* Saint-Gilles, dans l'endroit « appelé vulgairement le coin de la rue *Benikenne* ». Une nomenclature des rues publiée en 1865 ne mentionne encore la rue des Bénédictines que sous les noms de *Bennequenne* ou *Beniquenne*. Cependant, cette désignation a parfois été appliquée à la ruelle de l'Enfer, erronément ou non.

Benoit

CITÉ — Voir *rue Brahy*.

Berger

IMPASSE DU — s'ouvre rue Hors-Château entre les n^{os} 49 et 51.

Il paraît que cette impasse s'appelait anciennement *impasse du Burge*. A la fin du XVII^e siècle, elle était connue sous le nom *rue des Bergers*. Une dizaine de familles l'habitaient. C'est beaucoup plus tard qu'elle fut dénommée officiellement *impasse du Berger*.

Son entrée était formée depuis très longtemps par un *arvau* mesurant 5^m50 de long, 1^m50 de large et 1^m90 de haut. Il a disparu vers 1875, en suite de la demande faite, en 1867 et en 1868, par les commissions de salubrité, instituées à l'occasion de l'invasion cholérique de 1866.

Bergers

RUE DES — va de la rue Thier à Liège au haut des Tawes.

Cette rue, peu connue des citadins, et peu habitée au reste, est étroite, mais fort longue. Elle commence vers le milieu de la rue Thier à Liège et aboutit au haut des Tawes. De-ci de-là, au milieu des terres, on voit quelques groupes d'habitations, habitations ouvrières pour la plupart. C'est par la *rue des Bergers* — comme son nom le laisse deviner — que les *bergers* prenaient autrefois, pour conduire aux champs leurs troupeaux. Depuis maintes années, plusieurs des voies de communications de ce côté de la ville ont été améliorées et élargies, tandis que la rue des Bergers a conservé son étroitesse et son abord difficile. Aussi est-elle à peu près abandonnée par ceux qui, à cause de leur passage fréquent, ont été les parrains involontaires de la rue. Les bergers préférèrent suivre maintenant les chemins plus commodes aménagés dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Bergerue

RUE — va de la rue de la Casquette à la rue du Pot d'Or.

L'accolement de *rue* au nom de *Bergerue* constitue un véritable pléonasme qui intrigue bon nombre d'étrangers. Ce qui intrigue davantage, c'est qu'un nom semblable soit porté par une artère tracée en pleine ville et où l'on voyait un centre d'habitations très populeux bien avant que cette rue reçût cette appellation. Le mot de l'énigme peut être découvert aisément. Le nom *Bergerue*, comme tant d'autres, a été produit par une mauvaise interprétation de la dénomination originelle. Anciennement, la rue n'était jamais appelée *Bergerue*. La déformation s'est faite dans le XVIII^e siècle. La capitulation de 1736 de la paroisse Saint-Adalbert la désigne déjà sous le nom falsifié. C'est au XIX^e siècle seulement que l'altération s'est généralisée et qu'elle a été consacrée officiellement. En 1827 encore, on donnait sur un plan du cadastre le nom *Mengerue*, nom que l'artère avait porté uniquement — avec beaucoup de variantes, il est vrai, — durant plusieurs centaines d'années (1). Une *mangonie* (boucherie générale) existait de ce côté, à une époque reculée. Maints chercheurs consciencieux croient voir dans cette circonstance, l'origine de l'appellation *Mengirue*(2), ce dernier mot étant la forme wallonne de rue de Mangonie. Au XV^e siècle, alors que la *mangonie* de l'île fournissait la viande aux habitants de ce quartier, le nom de *Bergerue* ne s'orthographiait pas *Mengirue* tout court. Peut-être se prononçait-il ainsi, mais dans les écrits du temps, une particule précède souvent le nom, par aposthèse. Les écrivains se bornaient sans doute à transcrire ce nom aussi phonétiquement qu'ils le pouvaient. Sous leur plume, la dénomination de la rue est devenue un vrai Protée. Elle s'orthographiait:

(1) 1480 : En *Mingerics* (CESL, t. V, n^o 3132). — 1505 : Maison derrière les Frères Prêcheurs de la rue Saint-Albert, joint. ale rue de *Mingirue*. (EL, r. 62, f. 157 v^o.) — 1505 : Maison de Raskignoule, joint. d'aval à *Mingiroue* derrière ale place dele Espinette. (Ibid., 63, p. 230.) — 1560 : Maison en *Mingirouwe* en Ile par. Saint-Albert, joint. vers Saint-Pol au beghinage des Prêcheurs. (Ibid., 57, p. 227 v^o.) — 1562 : Maison en *Mengyrouwe*, par. Saint-Albert. (RP, r. 1, f. 141.) — La rue de Liège de Hollar, faite au XVII^e siècle, mentionne aussi le nom *Mengirue*. — 1651 : Die 3 decembris obiit juvenis habitans apud in Hub. de Lairesse in *Mengirue*. (R. par. Saint-Adalbert.)

(2) Voir cet intitulé.

(1) RCC, 1748-1750, f. 203.

(2) RCC, 29 mai 1767.

Emergierrue, Imainguyrue, Ymegnyruwe, Imgnyrue, Emmengierue, Engirue, Ennegirue, Emgierue, Ymgirue (1).

C'est le même nom, sans plus de stabilité dans la forme, qu'on retrouve dans les documents du XIV^e siècle : *Emginrue, Emegierue, Emmegierue, Emegirue* (2). Nous l'avons rencontré dans des manuscrits du XIII^e siècle. Il est orthographié *Ermegierrue* et *Hiermegierrue* (3).

Il serait peut-être téméraire de prétendre déterminer d'une façon absolue la signification d'un nom aussi fantasque. Nous ne croyons cependant pas errer en avançant qu'il doit se traduire par *rue de la Mangonie*, établissement qui se trouvait, nous le répétons, à proximité de cette artère (4). La prononciation a dû être constante dans le passé ; seule, la manière de l'écrire a changé suivant le caprice des écrivains qui, dès le XIII^e siècle, ne se rendaient plus guère compte du nom.

Victime, comme les autres voies d'ailleurs, de l'incendie général de la cité en novembre 1468, les immeubles de la rue commençaient à être relevés onze ans plus tard (5).

Il y avait autrefois plusieurs **béguinages** en Bergerue, dont un doit avoir été établi avant l'an 1592, par Robert le Chamberlan. Cette fondation comportait quatre prébendes, que le prieur du couvent des Dominicains, fixé non loin de là, avait le droit de conférer. C'est ce béguinage, sans doute, qu'on appelait de la Risée. Il fut vendu le 24 mars 1828, au prix de 2,086 fr. 77 cent. à L.-M. Lombart, docteur en médecine et professeur à l'Université de Liège. Sur l'emplacement de ce béguinage, il fit établir une entrée à porte cochère.

Un autre béguinage, situé dans la même rue, ne possédait que trois prébendes à la collation de M. de Grady.

En dehors de ces béguinages, Bergerue abritait depuis plusieurs siècles une population très dense. La capitulation de 1736 de la paroisse Saint-Adalbert signale une centaine d'habitants, parmi lesquels beaucoup de pauvres ouvriers de diverses professions, quelques dentellières et un sieur Jean-G. Chapelle, *chocolatier* (6). Cette bigarrure dans la population est aussi accentuée de nos jours, plus encore peut-être. En tous cas, le changement est loin d'être avantageux, malgré l'amélioration réelle apportée à la voirie. Le 29 mai 1838, le plan de rectification de l'artère a été approuvé. Il a reçu son exécution complète à l'aube du XX^e siècle.

Berghes

RUE DE — va de la rue Jean d'Outremeuse à l'extrémité de la rue Puits en Sock.

A considérer les antiques et originales constructions qui bordaient, des deux côtés, il y a peu de lustres, la rue de Berghes, vers Puits en Sock, on se serait cru en présence d'une des plus vieilles voies d'Outre-Meuse. Elle est assez récente. Sur son emplacement, coulait autrefois un large biez qui a porté différents noms, notamment ceux de *Brixhestront* et de *Rivelette*. A l'angle formé actuellement par les rues de Berghes et Rouleau, à côté de l'ancienne brasserie Bourdon et C^{ie}, le biez activait, il y a cinq siècles, le moulin de *Brixhestront* et plus tard celui du *Chapeau de Fer* (1). C'est seulement en 1863 que le Conseil communal décida la suppression ou plutôt le voûtement de la rivelette. En 1865, ce travail étant à peu près achevé, la Ville créa de nouvelles rues sur le tracé que parcourait le cours d'eau. L'année suivante, la section de ce tracé allant de la rue Porte Grumsel à l'extrémité de la rue Puits en Sock reçut officiellement la dénomination *rue de Berghes*, afin de « perpétuer le souvenir des largesses du comte **Georges-Louis de Berghes** », prince-évêque de Liège. Georges-Louis, né le 5 septembre 1662, était fils d'Eugène de Berghes, comte du pays de Grimberghe, et de Florence-Marguerite comtesse de Renesse de Warfusée. Il se voua d'abord à la profession des armes. Le grade de colonel d'un régiment de cavalerie des Pays-Bas espagnols avait été conquis par le jeune comte, lorsque, vers l'âge de trente ans, il renonça à la carrière militaire pour se consacrer à l'état ecclésiastique. Quelque temps après, il perdit son frère unique et, en 1720, l'enfant de ce frère mourait à son tour. La famille de Berghes n'avait plus d'autre représentant que Georges-Louis. Quoique chanoine de Saint-Lambert, il n'avait pas encore reçu la prêtrise. Il lui était donc loisible de chercher à fonder une famille. Il n'en fit rien et suivit son inclination pour le sacerdoce.

A la fin de l'année 1723, le siège épiscopal devenait vacant par la mort de Joseph-Clément de Bavière. Le 7 février 1724, le chapitre de Saint-Lambert choisit un successeur ; ce fut sur le comte Georges-Louis de Berghes que se porta la grande majorité des suffrages. Tandis que, sur 49 votants, le très puissant et très influent prince Clément-Auguste, archevêque et électeur de Cologne, ne recueillait que 14 suffrages et le baron Adrien-François de Berlaimont un, Georges de Berghes en réunissait 34.

« A peine fut-il élu à l'évêché et à la principauté, rapporte Ophoven (2), que Georges de Berghes se déroba aux yeux du monde et fut s'enfermer chez les RR. PP. Capucins, où il passa plusieurs semaines uniquement occupé de la prière, pour se disposer à l'épiscopat. Aimant le peuple (de Liège) d'un amour véritable, il ne voulut pas s'éloigner de lui. En conséquence, il fit rebâtir en 1725, à ses frais, le château de Seraing qui tombait en ruines. »

A son avènement, Georges-Louis de Berghes était

(1) 1406 : *Emergierrue*, par. Saint-Albert. (*Charte du Val-Benoît*) — 1422 : *Imaingnyrue*. (EL, r. 3, f. 139.) — 1431 : Rue que ons appelle *Ymegnyruwe*. (EL, r. 7, f. 83 v^e.) — 1435 : Maison en *Ymgnyruwe* venant derrière sur la rue Saint-Adalbert, joind. devant *Ymengnouwe* à Colin Waldorrial. (Cath., *Cour des Tenants*, r. 3, f. 90.) — 1435 : Maison en *Emmgierue* joindant alle maison pour Dieu condist des Bariothes. (EL Gr. Greffe, r. 8, f. 42 v^e.) — 1435 : En *Engirue*, par. Saint-Alber à L. (CT, f. 160.) — 1438 : Tournant de *Emgierue*, vers les Prêcheurs. (CT, f. 412.) — 1479 : Maison en *Ymgirue*, par. Saint-Adalbert. (Cathédrale : *Chan. de Saint-Materne*, r. 1, p. 109.)

(2) 1316 : En *Emginrue*, quartier de l'Isle. — 1322 : *Emegierue*. — 1324 : Maison à *Emmgierue*, au Treste. — 1345 : Domus sita in platea dicta *Emegirue* par. Saint-Adalbert. (C. féod.) — 1397 : *Ymegierrue*. (PI, Cart., f. 38.)

(3) 1261 : *Hiermegierrue*. — 1282 : Maison en *Ermegierrue*. (Cartul. des Dominicains.)

(4) V. *Mangonie*.

(5) 1479 : Place et mesure ruinée par l'incendie en *Ymgirue* joind. vers Saint-Paul à Jean de Raskingnoule et vers Saint-Adalbert à Gérard le Pannetier chevalier et échevin de Liège. (Cathéd., *Cart. Saint-Materne*, f. 109.)

(6) Là aussi étaient établis les Desoer imprimeurs en 1778. (RCC, r. 1778-1780, f. 22.)

(1) Nous consacrons à ces noms des notices spéciales.

(2) P. 18.

d'un âge assez avancé. Il avait alors 62 ans. Néanmoins, bien peu de règnes avant et après le sien, ont été aussi profitables à la principauté. Grâce à sa vigilance, à son paternel mais ferme gouvernement, il sut rétablir l'union entre les divers corps de l'État et maintenir l'ordre et la tranquillité dans tout le pays. La principauté put se remettre de nombreuses années de dévastation et de misère, résultats des guerres entre les nations voisines. L'action bienfaisante du prince se fit, au reste, sentir en toutes choses ⁽¹⁾.

La justice, il la voulait égale pour tous ; plusieurs fois même, dans des contestations importantes, il se prononça énergiquement contre les avis du chapitre de sa cathédrale et des tribunaux ecclésiastiques. Ennemi de tous les abus, si légers qu'ils fussent, le prince employa son zèle sacerdotal à ranimer la discipline ecclésiastique. Le jansénisme et le baïanisme s'étaient implantés dans une faible portion du clergé ; le prince-évêque de Berghes les écarta de l'Église de Liège.

Il parvint, par sa prudence, à maintenir la neutralité de notre pays au milieu des luttes internationales, et il le fit sans sacrifier jamais la dignité du pays. Ainsi réclama-t-il la restitution de territoires — Herstal par exemple — dont les rois de Prusse Frédéric-Guillaume et Frédéric II s'étaient arrogé la possession.

A l'occasion encore, il savait défendre énergiquement, devant les autorités suprêmes de l'empire dont ressortissait notre principauté, les libertés proclamées par notre ancienne charte nationale. C'est lui qui, dans une lettre en date du 26 juillet 1725, fit cette fière déclaration à la Chambre impériale de Wetzlaer : « *Dans nos contrées, une nouvelle loi ne peut être portée ni publiée autrement que par l'évêque et prince de Liège, du consentement des trois Ordres du pays, ni aussi les privilèges impériaux ne peuvent être publiés avant qu'ils ne soient acceptés unanimement par les trois Ordres du pays* » ⁽²⁾.

Ce qui, avant tout, distinguait Georges-Louis, c'étaient son esprit de sacrifice et sa charité inépuisable. A l'exception du traditionnel donatif offert au prince lors de son intronisation, il ne voulut rien recevoir du peuple. Il ne disposait que de ses propres revenus. Et cependant, Dieu sait combien d'importants travaux il accomplit, combien d'établissements d'instruction ou de bienfaisance furent créés ou développés par sa munificence.

Le prince avait consacré un règne de près de vingt ans au bonheur de son peuple, quand, le 27 novembre 1743, il fut frappé de paralysie. La mort l'enleva à l'affection générale le 5 décembre suivant. Il avait alors 81 ans et 3 mois.

Le testament qu'il laissa fut le digne couronnement d'une vie de générosité. Héritier de l'important patrimoine d'une opulente famille dont il était le dernier rejeton, il avait projeté, dès son avènement au siège épiscopal, d'employer sa fortune toute entière en bonnes œuvres et spécialement au soulagement de ses sujets malheureux. Il avait informé de ses intentions le Saint-Père qui l'encouragea dans ses desseins charitables ⁽³⁾.

Outre de riches legs à divers établissements de piété et de bienfaisance, le testament du chef du diocèse contenait cette clause mémorable : « Je nomme pour mes héritiers universels mes chers frères les pauvres de ma cité de Liège. »

Ce grand acte de générosité de Georges-Louis de Berghes faillit amener indirectement de graves événements intérieurs. Beaucoup parmi les pauvres, « héritiers universels du prince », comptaient que le capital légué serait réparti entre eux immédiatement. Les exécuteurs testamentaires, se conformant en cela à la pensée du défunt, ne voulurent distribuer que les intérêts ; ils remirent les capitaux aux divers *menses* des pauvres, les comités de charité paroissiaux du temps. Il fallut toute l'énergie du chapitre cathédral et de Jean-Théodore de Bavière, successeur de Georges-Louis de Berghes, pour apaiser l'agitation des esprits et les réclamations inopportunes de la multitude. Le Conseil privé crut prudent le 30 juin 1744 de nommer une commission spéciale pour déterminer le meilleur mode d'emploi de ce legs magnanime ⁽⁴⁾. Cependant, selon le manuscrit Hoyoux, à l'occasion des obsèques, on aurait « distribué environ 30,000 fl. aux pauvres et aux paroisses hors des portes de la ville ; une autre distribution « aux 32 paroisses, de 40,000 fl. brab. » aurait été faite ensuite ⁽⁵⁾.

Cinquante ans se passèrent pendant lesquels les pauvres touchèrent les revenus très considérables de la somme léguée. La mémoire du noble pontife était toujours chère aux Liégeois, mais la population n'avait pas cessé de se préoccuper des fonds laissés aux pauvres. A peine la Révolution de 1789 eut-elle éclaté que, profitant de la désorganisation, les mécontents essayèrent de rechef de se faire remettre par la violence **les capitaux provenant de l'héritage**. Les émeutiers eurent vite raison de la faiblesse des autorités. Des *mambours* et des *tenants* des paroisses crurent devoir « protester qu'ils abdiqueraient plutôt la place qu'ils occupaient que de blesser leur conscience en souscrivant à une telle perte, que la génération future leur reprocherait infailliblement ⁽⁶⁾ ». Un certain nombre d'entre eux réalisèrent leur menace, tandis que quelques-uns continuèrent la résistance. Les chefs municipaux ayant, eux, cédé sur ces points, la tourbe populaire triompha. Les capitaux furent répartis entre les pauvres et bientôt anéantis : « La part que chacun retira du partage fut minime — dit un ancien membre de la Commission des Hospices, — et ne répondit nullement aux vastes espérances que le peuple avait conçues... Aussi ne fut-on pas longtemps à regretter amèrement la fatale condescendance du Conseil de la Cité. Les capitaux distribués, la misère n'avait pas disparu, les besoins étaient les mêmes qu'auparavant et il n'y avait plus de revenus pour les soulager ⁽⁷⁾. »

Les capitaux ainsi dilapidés avaient une grande valeur. D'un intéressant travail fait sur ce sujet par le même membre des Hospices, il résulte que les « sommes

(1) CP, r. 38, f. 311 v°.

(2) Pour détails biographiques, voir *Biographie nationale*, t. VI, p. 772. — *Man.* 1042, pp. 21 et 23 v°, BUL. — *Clef du Cabinet des princes*, t. XLIII, pp. 56, 137 ; *Suite*, t. XVI, avril et juillet 1724. — *Recès imprimés du Conseil de la Cité de 1780*, p. 50 (3 octobre). — Pour la vente des capitaux de G.-L. de Berghes, V. *Gazette de Liège*, du 25 novembre 1789.

(3) *Feuille nationale*, t. II, p. 462.

(4) MACORS, *Bulletin communal*, 2^e année, pp. 56 et 57.

(1) ROP, Préface, p. XXX.

(2) BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise*.

(3) Le testament fut fait à Seraing le 17 juillet 1742. Le 12 octobre 1743, un codicille y fut ajouté.

attribuées aux hospices et hôpitaux (sur les biens du prince de Berghes) s'élèvent à 180,000 fl. et celles réparties entre les pauvres des paroisses (1) et dont on connaît le montant, à 852,000 fl. (2)». L'héritage laissé par Georges-Louis de Berghes, était d'un million 755,625 florins (3), chiffre très élevé pour le temps. Des libéralités, il reste tout au plus quelques-unes des sommes affectées primitivement aux hospices, « et peut-être dans le patrimoine actuel du Bureau de bienfaisance quelques capitaux dont la restauration de Hoensbroeck empêcha l'aliénation et la distribution aux pauvres (4) ».

On ne le sait que trop, à la fin du XVIII^e siècle, une populace effrénée profana les tombeaux qu'abritait l'antique basilique Saint-Lambert. Il y en eut un cependant devant lequel s'arrêta la fureur des spoliateurs. Ce fut le **tombeau** du vénéré Georges-Louis de Berghes dont le nom était encore sur toutes les bouches. Le lendemain de sa mort, le corps du prince avait été inhumé dans le chœur de la cathédrale du côté de l'épître. Un splendide mausolée lui avait ensuite été élevé (5). C'est avec une sorte de respect que les iconoclastes du XVIII^e siècle ouvrirent le cercueil et qu'ils firent procéder à l'examen du corps du prélat. Il fut transporté peu après à l'église Saint-Paul, la cathédrale actuelle, où il repose depuis lors.

Au-dessus du tombeau de Georges-Louis de Berghes on remarquait à Saint-Lambert un médaillon en marbre blanc représentant l'illustre prélat et dû au ciseau du statuaire liégeois Guill. Evrard. Cette figure a échappé aux profanateurs du XVIII^e siècle. Après avoir été placé longtemps dans le grand réfectoire du séminaire épiscopal, il est maintenant installé au musée diocésain.

En 1855, la Commission administrative des Hospices pensa avec raison que l'hommage rendu au prince liégeois n'était pas assez éclatant. Elle pria la Ville de donner le nom de **Georges de Berghes** à l'une des rues percées à travers les terrains du béguinage Saint-Christophe; elle exprima, en outre, le vœu de voir ériger sur une place publique, une fontaine monumentale surmontée du buste de l'évêque avec cette inscription sur le piédestal : « Je nomme pour mes héritiers universels mes chers frères les pauvres de ma cité de Liège. »

Le Conseil communal n'a pas cru devoir se rendre au dernier vœu; mais il a exécuté partiellement le premier, en 1866, en faisant porter à l'une des voies d'Outre-Meuse le nom de cet évêque populaire.

Berlin

RUE DE — Il s'agissait ici de l'une des nouvelles artères qui ont été créées à travers l'emplacement de l'Exposition internationale de 1905. La Ville avait tenu

à internationaliser également les dénominations des voies de ce quartier. Voilà pourquoi le 17 mai 1909, peu après avoir approprié le sol et avoir tracé l'alignement de la rue, le Conseil communal avait décidé que « la voie de communication partant du boulevard Emile de Laveleye et aboutissant au quai des Ardennes, côté amont du chemin de fer du Nord », s'appellerait *rue de Berlin*, comme non loin de là elle avait baptisé une autre artère *rue de Paris*. Mais à la suite de l'attaque traîtresse dont notre pays a été l'objet de la part de l'Allemagne, en août 1914 et les années suivantes, le Conseil communal s'est naturellement empressé le 30 décembre 1918 de faire disparaître de la nomenclature de nos voies de communication la rue de Berlin qui, depuis lors est devenue la *rue de Londres*.

Bermonbêche

EN et PRÉ — *Bermonbêche* est la première désignation locale dérivant de la dénomination générique *Bêche* (1). Le nom de *Bermon*, accolé au radical *Bêche*, semble être celui d'un des habitants primitifs de l'endroit. Nous disons « primitifs », car l'appellation est rencontrée à une époque extrêmement éloignée. Dès le début du XIII^e siècle, *Bermonbêche* servait même de nom à des familles liégeoises originaires du lieu (2). La dénomination est si ancienne que, déjà en ce XIII^e siècle, elle n'était plus localisée. La population, dans l'ignorance où elle se trouvait, avait fini par l'étendre indifféremment à tout le quartier ou peu s'en faut (3), tant à la partie entourant la Grande Bêche qu'à celle des environs de la Petite Bêche (4). Ce procédé naturellement continua de triompher dans les siècles suivants, alors que les bâtisses se firent de plus en plus serrées le long de certaines artères tout au moins (5). On y remarquait particulièrement les maisons du *Lion d'Or* (6) et du *Faucon* (7) qui joignait la *brassine* de l'*Etoile* (8).

Avait là aussi son siège au moyen âge le *béguinage* dit de Bermonbêche (9), qui dut être connu également sous le nom de son fondateur *de Grâce* et devint le béguinage Saint-Pholien en la rue de ce vocable.

(1) 1591 : Maison, cortilz située en Bêche, dict Bermonbêche, paroche Saint-Nicolas.

(2) 1221 : Martinus de Beremonbeche, civis Leodiensis. (*Cartul. du Val Benoît*, p. 30.) — 1264 : Gielbert de Bermonbeche..., maison siete en Bermonbeche. (*HC*, r. 3, f. 63.) — XIII^e s. : Lambiers de Bermonbech. (*PI*, r. 11, f. 87 v^o.)

(3) XIII^e siècle : Domum et curtem comitis de Beremonbech. (*Obituaire de Saint-Denis*.)

(4) XIII^e siècle : Wilh. Wulkers de Bermonbech doit... por une jardin ki gist drir sa maison se vat deci as fosseis et az liches. (*PI*, r. 13, f. 214 v^o.)

(5) 1392 : Maison al entré de Bermonbêche sous le fosseis. (*Par. S. Nicolas, Outre-Meuse*, r. 52, f. 52 v^o.) — 1418 : Maison qui stat devant le puche en Bermonbêche. (*EL*, r. 2, f. 263.) — 1440 : Maison au tournant de Bermonbêche joint. vers Choke à Lambert Lefevre et revenant sur le grande strée. (*Cour allod.*, r. 24, f. 150 v^o.) — 1455 : Maison en Bermonbêche, a coron delle ruwe sur le plache qui va a Mouze. (*EL*, r. 19, f. 133.) — 1456 : Maison à coron de Bermonbêche, joint. derrière ale caeve qui tent sur le molin de Briestron... ; item une tenure deuseur le puce en Bermonbêche à côté vers Bêche. (*EL*, r. 20, f. 266 v^o.) — 1505 : Maison en Bermonbêche, joindant derière au by du moulin de Bêche. (*EL*, r. 63, f. 216.)

(6) 1447 : Maison condit de Lywon doit ale entrée de Bermonbêche, O-M, joindant vers le Chacie de Prez alle maison de Jailhiez vers Bermonbêche et derrière à Lib. Textor. (*EL*, r. 15, f. 34.)

(7) 1443 : Maison à l'entrée de Bermonbêche, joindant ale bressine delle *Stoile* d'aval ale maison de Falkon. (*EL*, r. 12, f. 170.)

(8) 1316 : Brassine et pré gisant en Bermonbêche, outre le pont des Arches. (*Cour féod.*) — 1456 : Brassine delle *Steule* ale entrée de Bermonbêche. (*EL*, r. 20, f. 258.)

(9) 1442 : Beghinage en Bermonbêche. (*EL*, r. 12, p. 69 v^o.) — 1442 : Les *Beghines* de Bermonbêche. (*Cath., Cour des ten.*, f. 896.) — 1456 : Maison en Bermonbêche avec une xhache de cortil allant par derrière vers Bêche, joindant vers Choke aux *Beghines* de Bermonbêche. (*EL*, r. 21, f. 146 v^o.)

(1) Selon le *Registre aux suppliques* de Saint-Lambert, les sommes suivantes purent être mises en rentes par les paroisses. Saint-Clément et Saint-Trond, paroisse peu peuplée plaça 15,000 fl. Saint-Georges, 16,000; Saint-Adalbert, 25,000; Saint-Michel, 13,000; Sainte-Foy, 32,000; Sainte-Ursule, 16,000; Saint-Etienne, 15,000; N.-D. aux Fonts, 24,000; La Madeleine sur Merchoul, 32,000; Saint-Jean-Baptiste, 25,000; Saint-André, 25,000; Saint-Nicolas-aux-Trez, 28,000; Saint-Martin-en-Ile, 22,000; Saint-Thomas, 32,000; Saint-Hubert, 16,000; Saint-Séverin, 32,000; Sainte-Walburge, 23,000; Saint-Servais, 40,000; Saint-Pholien, 50,000; Saint-Nicolas, Outre-Meuse, 100,000. Quant aux paroisses des faubourgs, Saint-Remacle-au-Pont obtint 32,000 fl.; Sainte-Véronique, 40,000, etc.

(2) MACORS, *op. cit.*, p. 144.

(3) BSAH, t. XI, p. 280.

(4) MACORS, *op. cit.*

(5) BIAL, t. XXI, pp. 148-149. — OPHOVEN, p. 64.

Les moulins de même se présentaient nombreux en Bermonbêche. Nommons celui du *Grand et du Petit Bermonbêche* (1) qui n'est autre que l'ancien moulin dit Brixhestront (2), car c'était particulièrement la rue Petite Bêche et ses environs touchant Puits en Sock qui formaient la véritable *Bermonbêche* (3). Au XVII^e siècle, ce nom que plusieurs estropiaient dès le XVI^e (4) et que l'on avait transformé en *Mermonbêche* (5) ne devait plus être usité.

Le **pré de Bermonbêche** se trouvait non loin de l'emplacement de la place de l'Yser (6). Dénommé ainsi au XIII^e siècle, il avait dû changer d'appellation dès le XV^e.

Bernalmont

RUE DE — commence à l'intersection des rues Lavaniste et Haut-Pavé et conduit rue Jolivet.

Le 11 juillet 1879, le Conseil communal décida que « le chemin qui se dirige vers Bernalmont » serait dénommé *rue de Bernalmont*. Ce « chemin », limitrophe des communes de Liège et de Vottem, s'étend du haut de la rue Jolivet à l'intersection des rues Lavaniste et Haut-Pavé. Le plan de Liège, de Blonden, induit donc en erreur en appelant *Bernalmont*, la voie qui, en réalité, a nom *Haut-Pavé*.

Il existe aussi un hameau dit **Bernalmont** ; il s'étend sur le territoire de trois communes : Liège, Herstal et Vottem.

Bernalmont signifie ^{maison} *Mont Bernard*. C'est évidemment le nom d'un ancien résident de la localité. A *Bernard*, aura été accolé le suffixe *mont* dû à la déclivité du terrain. Au XVI^e siècle, la forme *Bernard* restait parfois usitée (7).

La conformation du nom suffirait à en prouver l'antique origine. Des titres officiels viennent à l'appui de cette déduction. Bernalmont est cité comme endroit habité, dans des pièces du XIII^e siècle (8). On l'écrivait alors *Bernamont*, *Biernamont*, *Biernalmont* et *Bernalmont*. Serait-il téméraire d'avancer que la rue de Bernalmont est la plus ancienne des voies reliant les faubourgs du Nord aux hauteurs voisines? De fait, des chemins étaient tracés de ce côté au XIII^e siècle. Une charte du 11 mai 1263 apprend que le chapitre de la collégiale Saint-Paul céda, à l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne, deux pièces de terre, « dont l'une, dit la pièce invoquée, est située contre la maison de *Bernamont* et l'autre très proche du chemin au *Chêne* qui descend vers Herstal (9) ». Dans plusieurs documents, on

rencontre d'autres artères indiquées assez clairement, un siècle après (1), et plus clairement encore au début du XV^e siècle (2).

La localité était couverte en bonne partie d'un bois connu sous le nom bois de Bernalmont dès le XIII^e siècle (3). Il était couvert aussi de vignes, qui toutes devaient la dîme à la prévôté de Saint-Lambert (4).

Les **Bernalmont** occupaient alors en maîtres l'endroit dont ils avaient pris la qualification (5). C'est à la même époque que les fait remonter Hemricourt dans son *Miroir des Nobles* (6). Effectivement, des chartes de la première moitié de ce XIII^e siècle signalent un Humbert Wane de Bernalmont ; elles le disent fils de messire Humbert Corbeau et frère du chevalier Guillaume d'Awans. Humbert de Bernalmont faisait partie de la Cour allodiale en 1276 ; il se maria une première fois avec une dame du village de Lowaige de laquelle il eut des héritiers. Il leur racheta, — toujours d'après Hemricourt — la propriété de tous les héritages de Bernalmont. Humbert de Bernalmont épousa en secondes noces la fille d'une riche famille de Namur ; il en eut deux garçons dont un nommé Humbert de Bernalmont le Jeune qui contracta mariage avec une demoiselle du seigneur Gilles le *Bel delle Cange*, père du célèbre chanoine Jean le Bel. De cette union, naquirent « Hugues, Gilles, Jean de Bernalmont chevalier, Corbeau et trois filles ». Ce Jean de Bernalmont se maria avec la fille du chevalier Nicolas de Fraipont. Après la mort de sa première femme, il mena, ainsi qu'un de ses fils nommé Corbeau, une conduite déplorable. Ils ne faisaient que suivre en cela le triste exemple de leur ancêtre Humbert Wane de Bernalmont. Cependant, leur vie même n'avait pas été sans mérite. On les voit, en 1371, combattre à Basweiler, sous la bannière de Lambert d'Oupeye. Élu maître de la Cité en 1374, le père, Jean, fut envoyé en légation vers le pape d'Avignon, contre l'évêque Jean d'Arckel. Grand maître de Liège de 1378 à 1387, il accompagne l'évêque Arnold de Hornes au siège du château de Chassepierre. Échevin de Liège de 1386 à 1392, il résigna ses fonctions et mourut vers l'an 1397 (7). Son fils, Jean, écuyer, donna à son tour des témoignages de zèle et de dévouement envers le cruel élu Jean de Bavière durant les incidents belliqueux qui signalèrent ce règne. Pour reconnaître cette fidélité à toute épreuve, le prince accorda à son vassal, la tour, le fortin et le manoir de Bernalmont, ou vraisemblablement, lui en confirma la possession (8).

(1) 1374 : Stordoir et maison devant Pixhamolin et fait, les 4 voies, joindant a voie ki tend de Bernamont ale Creyre et ale voie qui va vers Moreaux. (*Cath., C des T*, r. 2, f. 12 v°.)

(2) 1409, 17 août : Hubin de Malmedie tanneur et sa femme v° André Warneal cèdent à Messire Adam, sire d'Oupeye et de Herstal, chevalier, une maison scéante à desouz de pont al Creire, assez près delle rualle qui vat à Bernalmont. (*EL*, r. 1, f. 47 v°.)

(3) *Ch. du Val Saint-Lambert* du 17 juin 1293. — Dans le bois de Bernalmont était sans doute compris le bois Pirquet qu'on n'a déboisé qu'au commencement du XIX^e siècle pour y fixer le siège de la houiillère Gérard Cloes. Celle-ci fut établie en 1824. En face de cette houiillère, étaient naguère encore quelques terrains boisés.

(4) XVI^e siècle : Pièces de Vingnes gisant en la ruelle de Bernalmont. (*Hosp. Saint-Julien*, f. 35.)

(5) Un Antoine de Bernalmont est cité en 1295. (*HC*, r. 1, f. 16, r. 3, f. 29 v°.)

(6) *Cartul. de la Prévôté de Saint-Lambert*, f. 75.

(7) HEMRICOURT, *Le Miroir des nobles*, éd. de Borman, t. I, pp. 411-413.

(8) *EL*, r. 1, f. III v°.

(1) 1440 : Moulin, by, en Bermonbêche, appelé le grand molin. (*EL*, r. 10, f. 184.) — 1440 : Moulin du petit et grand Bermonbêche. (*EL*, r. 10, f. 184.)

(2) 1456 : Maison a coron de Bermonbêche, join. deriere ale eawe qui tent sur le molin de Briestron. (*EL*, r. 20, f. 266 v°.)

(3) 1418 : Maison, jardin, devant le puche, en Bermonbêche. (*EL*, *Euvres*, r. 2, f. 286.)

(4) 1351 : Cour qui jadis fut Brochet en Bermonbêche que tient Jacquemin de Theu. (*Testam. de Jean Mostard*.)

(5) Voir cet intitulé.

(6) 1294 : Pré de Bermonbech, ki siet entre le fossé et les murs drir le maison Monseignor Veri de Graz. (*PI*, r. 13, f. 213 v°.)

(7) *Charte de la collégiale Saint-Martin*, n° 96.

(8) XIII^e siècle : Sor le voie de Harstailh deleis Bernamont. (*PI*, r. III, f. 43.)

(9) THIMISTER, *Cartul. Saint-Paul*, p. 68.

Les successeurs continuèrent d'occuper une brillante situation ⁽¹⁾. Possesseurs de maintes propriétés importantes, outre le domaine de Bernalmont, ils sont intéressés dans diverses entreprises, dans des moulins notamment ⁽²⁾. Depuis longtemps les Bernalmont figuraient principalement parmi les grands maîtres de houillères. Ils exploitèrent sous leur domaine et au dehors. Dès l'an 1322, Humbert de Bernalmont, chevalier et Henri de Radier, bourgeois de Liège, obtinrent de la collégiale Saint-Paul le droit d'exploiter la houille dans deux pièces de terre du chapitre entre Bernalmont et Vottem. Dans l'acte de concession, on rencontre les dispositions adoptées « en vue de sauver l'araine » qui existait précédemment et qui portait le nom qu'elle devait conserver jusqu'à la fin : *Bernalmont*. La famille de Bernalmont, en effet, l'avait créée, la perfectionna ultérieurement et maintint ses droits même à l'encontre du prince ⁽³⁾. En 1325, Humbert de Bernalmont conclut un contrat de ce genre avec l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne pour l'exploitation, sous une autre partie de la localité, de « l'ouvrage de houille de la veine qu'on dist le grand veine de Sept pieds ». Humbert de Bernalmont avait dès avant ce temps pratiqué une araine pour le démergement de cette couche minière ⁽⁴⁾.

Le charbonnage était connu sous le nom *Humbert de Bernalmont* ⁽⁵⁾.

Au surplus, il y eut de nombreuses houillères du côté de Bernalmont. C'est peut-être la partie de la banlieue dont le sol a été le plus creusé.

Au XIII^e siècle, on y exploitait déjà régulièrement la houille. Une charte du Val-Saint-Lambert du 17 juin 1203 nous l'apprend. À cette date, ce monastère céda à Thiry de Saint-Servais, échevin de Liège, les mines de houilles qui se trouvaient sous deux pièces de terre que le couvent du Val-Saint-Lambert tenait par acte de la Cour de Vottem. Ces deux pièces de terre situées entre le bois de Bernalmont et Besonheid joignaient une terre du seigneur Humbier de Biernamont.

Elle serait longue la liste de toutes les bures qui ont été ouvertes sur cette hauteur. Bornons-nous à en faire connaître quelques-unes ⁽⁶⁾.

En 1415, Lambert de Lens, Godefroid de Xheneumont, Piron dit le Boulanger, Piron Moreaul, Wilheame de Marche, Piertran de Votemme, Jean de Ferier et Mathieu del Chayne étaient les exploitants de la houillère dite *du Cheval* en Bernalmont. Eux encore, à la même date, entreprirent d'exploiter les mines de houille de la « Grande veine de Bernalmont ». Celles-ci se trouvaient sous une pièce de terre d'environ trois bonniers, treize verges grandes et onze petites, sise à Vottem.

Cette mine était donnée en accense par les frères Waultier et Biertrains, fils de Waultier de Froid, écuyer qui, dans l'acte de contrat, exigeait le quatorzième panier ou le quatorzième denier, lorsque l'extraction s'opérait *desous eywe ou à forche d'eywe* (dans l'eau ou en

étant forcé d'épuiser l'eau). Le neuvième panier ou le neuvième denier était réclamé tant qu'on pouvait utiliser le puits sans avoir à lutter contre les eaux ⁽¹⁾. À cette époque, les seigneurs de Bernalmont continuaient à exploiter activement des mines de houilles. Par un acte du 11 mars 1410, Jean Corbeau, fils de *Messire* le chevalier Jean de Bernalmont, transmet à son frère Jean de Bernalmont « le maison, tour, forteresche, jardin, *vingnes* (vignes) terres et assiese, mines de *huilhes* (houilles) et de cherbons, condist *Bernalmont*, tous cens, rentes, cens delle hareine de Bernalmont et tous autres profis et émoluments alle dite tenure ⁽²⁾ ».

Ce Jean de Bernalmont, nous l'avons dit, se montra un défenseur fidèle du fougueux prince Jean de Bavière, même sur le champ de bataille d'Othée. Après ce sanglant et funeste combat, le prince fit également à Jean de Bernalmont donation de la ferme dite de *Tawe* qui était non loin de la propriété des Bernalmont. J. de Laveur prétendit que sa femme était la propriétaire du bien donné par le prince et ne voulut se dessaisir de l'immeuble que pour le céder au seigneur Raes de Haccourt. L'affaire fut portée devant la cour des échevins, et le 10 avril 1410, ce haut tribunal, contestant le droit du prince Jean de Bavière à faire cette donation, déclara que le domaine des *Tawes* devait revenir à Raes de Haccourt ⁽³⁾.

A vrai dire, le siècle dans lequel on venait d'entrer fut le plus mauvais et le plus désastreux de notre histoire. Un des principaux factieux du temps fut Wathieu Dathin. Homme plein d'astuce et d'ambition, en flâtant les passions populaires, il se hissa à la tête des affaires de la cité. Dévoré d'un ardent désir des honneurs et aussi de la soif des richesses, il alla trouver en 1425 Jean de Bernalmont qui fut son compétiteur à la bourgmaîtrise. Il exigea de lui une somme de 400 couronnes de France en compensation du dommage prétendument causé à lui, Wathieu Dathin, et de la rançon dont avait été l'objet l'ancien bourgmestre Jacques Chabot, quand il fut mis en prison avec Alexandre de Seraing et Baré Surlet, après la bataille d'Othée. Jean de Bernalmont eut beau protester et faire témoigner, par Alexandre de Seraing et Baré Surlet, qu'il ne s'était pas rendu coupable des faits allégués, Dathin appela son adversaire en champ clos ⁽⁴⁾.

Quel fut le sort de Jean de Bernalmont dans ce combat? On l'ignore. Nous savons seulement qu'il formula ses dispositions testamentaires en 1437 dans le château de Bouxthay (Vottem), qu'il possédait avec à peu près huit bonniers de terres environnantes. Il légua ces huit bonniers à sa fille Hennekinne. Sa femme Catherine hérita de son hôtel de Liège, situé en la paroisse Saint-Jean-Baptiste où il voulait être enterré. Esprit prévoyant, il tint à spécifier, dans son testament, les veines dont il fallait comprendre l'exploitation en ses différentes houillères et le mode d'exploitation de ces couches ⁽⁵⁾.

Quant à la conduite intolérable de Wathieu Dathin, elle finit par amener son renversement. Comme trop souvent en semblable circonstance, le parti nouveau,

(1) ABRY, *RH*, p. 146.

(2) J. de Bernalmont était propriétaire du moulin de Jottry en 1417. (*EL*, t. 2, f. 193 v^o.)

(3) GOBERT, *Eaux et fontaines*, pp. 54 et 265.

(4) *Charte de l'hospice de Saint-Mathieu à la Chaîne* de l'an 1325.

(5) *Ibid.*, du 9 février 1338, n^o 64.

(6) 1416 : Houillère dite de Gratten d'aite, au dessus de Bernalmont. (*EL*, *Greffe Stéphaney*, t. 2, f. 31.)

(1) *Ch. de la coll. Saint-Martin*, n^o 383, 2 mai 1415.

(2) *EL*, *Greffe Stéphaney*, t. 1, f. 111 v^o.

(3) *Ibid.*, f. 208 v^o ; t. 2, f. 228 v^o.

(4) J. DE STAVELOT, p. 234.

(5) *CT*, t. 3, f. 100 v^o ; t. 12, f. 65 v^o.

d'oppressé devint oppresseur et ses procédés furent non moins cruels que ceux contre lesquels il protestait. Parmi ces actes coupables, il faut ranger l'assassinat de Lambert Dathin, fils de Wathieu Dathin.

Autant par ses richesses que par sa valeur personnelle, ce Lambert était un des plus puissants personnages de son temps à Liège. Son intelligence et sa haute éloquence lui conquirent le grade de docteur *in utroque jure* ; il devint successivement chanoine de Saint-Lambert, de Maestricht, de Saint-Paul, de Saint-Martin, prévôt de Saint-Denis, acolyte de l'évêque. Lambert Dathin avait vu avec tristesse son père et les siens condamnés dans leur personne et dans leurs biens. Lui-même avait été frappé d'une amende de 300 florins et d'un bannissement de huit ans. C'est pourquoi il alla solliciter l'intervention des membres du concile réuni à Bâle. N'ayant point réussi, il revint vers notre pays et se réfugia à Maestricht. Bientôt il se rendit soit à Julémont, soit à Dalhem ⁽¹⁾, pays de Brabant, pour y poursuivre le paiement d'une rente de cent muids d'épeautre due à son père. Le fait ayant été ébruité à Liège, la Cité envoya de ce côté Cloes delle Chivre et Jean de Bernalmont dans le but de s'emparer du chanoine. Ils se mirent en embuscade et n'eurent point de peine à se saisir du banni ⁽²⁾. Lambert Dathin fut transporté à Bernalmont par Jupille avec son varlet. Empruntons maintenant, sans hésiter à en rajouter un peu le style, les détails de la scène du meurtre, au récit d'un contemporain de l'événement, le chroniqueur Jean de Stavelot, qui ne signale pas un complot dont on a accusé à la légère Lambert Dathin :

« On les conduisit tous deux (Lambert Dathin et son varlet) *en la thour de Bernalmont* ⁽³⁾ où on leur servit à souper, car il se faisait tard. Lambert Dathin fut ensuite questionné sur la grande sédition de son père et de ses amis. Il ne répondit que peu de chose. Après une réclusion de plusieurs jours *en prison en Bernalmont*, il fut conduit à travers champs au bord d'une bure sur la voie qui tend de Bernalmont à Boxtea (Bouxthay) ⁽⁴⁾. Cette bure est appelée *le Gurgule*. Le malheureux prisonnier fut frappé à la tête à coups de marteau, dit-on ; ensuite il fut précipité dans le puits par Renson du Pont, Olivier de Roial et plusieurs autres. Les meurtriers s'en vinrent à Liège à minuit disant à ceux qui gardaient la cité « Maître Lambert Dathin est mort, on ne le verra jamais plus. » (C'était le 15 mai 1436.)

» Les assassins tenaient secret le lieu où se trouvait le corps de Lambert ; mais *les pastureals qui gardaient vaches et porcheaz* (porcs), *berbis et agneais* allaient souvent jouer autour de la bure. Celle-ci n'était pas bien profonde. Aussi, venant à regarder dans le puits, les gardeurs de troupeaux virent au fond un homme inanimé et revêtu d'un blanc sarot. Ils n'eurent rien de plus pressé que d'aller en informer leurs maîtres. Le bruit en parvint aux oreilles des *maistres* (bourgmestres) de Liège. Les individus qui connaissaient le fait avouèrent

alors que le corps découvert était celui de Lambert Dathin.

» Les *maistres*, craignant que le peuple ne murmurât en apprenant le meurtre, choisirent trois de leurs varlets qui connaissaient le chemin de la dite bure. Je crois qu'ils étaient présents quand Lambert y fut jeté, s'ils n'étaient pas eux-mêmes les auteurs du crime. Ils avaient pour mission de couvrir de terre le corps afin qu'il fût dérobé aux regards. Ils en jetèrent très peu.

» Le corps de Lambert Dathin resta ainsi enfoui dans la fosse environ un an. Comme on ne l'apercevait plus du dehors, on croyait qu'il avait été retiré. A un moment donné, les maîtres houilleurs possesseurs de la bure où se trouvaient les dépouilles du chanoine, bure qui était abandonnée, voulurent l'exploiter à nouveau. On descendit donc dans la fosse et l'on ne tarda pas à découvrir le cadavre de Lambert Dathin dans un état de putréfaction fort avancée. Les ouvriers, en trouvant ce corps mort s'écrièrent : « Voici un homme mort ; » qu'en ferons-nous ? Nous abandonnerons l'ouvrage, » nous ne voulons plus travailler ici. » A quoi les maîtres répondirent : « Ne faites pas attention, beaux enfants, » mettez ce cadavre dans un panier, nous le remonterons et le déposerons en terre, car toute terre est » bénite. »

» Le maître qui se chargea de la chose s'appelait Nicolas de Tawe. Il fit enterrer le chanoine Dathin *sus les champs une olne* (aune) *parfon*. Plusieurs disent qu'il fut exhumé plus tard et enseveli à Sainte-Foy, près de Saint-Léonard, d'autres encore disent qu'il fut transporté chez les Croisiers, mais on ne connaît rien de certain à cet égard ⁽¹⁾. »

Un Jean de Bernalmont, parent de Jean de Bernalmont qui participa à l'arrestation de Lambert Dathin, fut lui-même arrêté en 1456 pour délit politique et aussi condamné à mort ⁽²⁾.

Des faits historiques plus rapprochés de nous ont eu Bernalmont pour théâtre. Grâce à son admirable situation topographique, cette localité eut l'honneur, le 20 mai 1672, de recevoir la visite du roi Louis XIV. Ce monarque, qui était en guerre avec la Hollande, avait établi son camp dans la campagne de Haccourt et dans les environs. C'est de là qu'il arriva à Bernalmont, accompagné de son noble entourage. Son but était de profiter de la vue superbe dont on jouit d'une extrémité de la campagne de Bernalmont sur la ville de Liège.

Après avoir contemplé notre cité de cette position, le puissant roi fit appeler le curé de Sainte-Foy — il se nommait Jean Lebeau — afin de lui donner cinquante pistoles pour désintéresser les personnes « endommagées » par suite de ce voyage ⁽³⁾. Dans le tableau de répartition de cette somme faite par le curé sont ces mentions : « 7 florins Brabant pour la fille qui a présenté le bouquet au Roy » — « 4 flor. Brab. au garçon qui avait esté querir quelques pots de biere pour un seigneur de la Cour ». Suit une liste de personnes qui ont reçu une indemnité pour « dommage causez par le passage du Roy » sur leurs terres en culture. Parmi ces personnes on retrouve une série de noms très répandus

(1) ADRIEN D'OUDEBOSCH, éd. ALEXANDRE, p. 15.

(2) C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. I, p. 323.

(3) Les ruines de cette tour se voyaient encore au commencement du XIX^e siècle, derrière le corps d'habitation de la propriété appartenant autrefois à MM. Tilman. C'est M. Jehotte, un des anciens possesseurs de l'immeuble, qui fit enlever les restes de la tour. Au dire des vieilles gens de la localité, elle devait être aussi élevée que celle du château d'Oupeye. Ses débris ont servi à construire la grange de la ferme, dont l'épaisseur des murailles est remarquable.

(4) Cette voie est appelée présentement ruelle du Lévrier.

(1) J. DE STAVELOT, pp. 323 et 324. — Cf. BALAU, *CL*, t. I, p. 215.

(2) DE RAM, *Documents*, etc., p. 425.

(3) *Reg. aux décès de la paroisse Sainte-Foy*.

anciennement ou maintenant encore, dans le quartier du Nord : des Piron, Lovinfosse, Tonnar, Germa, Libert, Thonet, del Creyr, Mulkay, de Thier, Hellin, Henrard et Jordan.

Quatre ans après cette visite royale, la guerre continuait encore entre la France et la Hollande. Celle-ci et son alliée, l'Espagne, s'étant abstenues de reconnaître notre neutralité, les Français vinrent faire invasion en notre ville où ils voulurent se livrer au pillage. A un certain moment, les bourgeois réussirent à les repousser et à en tuer un grand nombre. De dépit, les soldats de Louis XIV allèrent mettre **le feu à Bernalmont** dans trois ou quatre endroits différents, après avoir pillé tout ce qu'ils purent. Ils volèrent aussi à Herstal et à Coronmeuse ⁽¹⁾. Ce ne sont pas les deux « bourgmestres » que les hameaux des Taves, du Thier à Liège et de Bernalmont éalisaient en commun « pour régir et administrer leurs quartiers en cas de besoin », qui pouvaient empêcher pareils méfaits collectifs.

En 1762, la capitation de la paroisse Sainte-Foy notait, pour Bernalmont, une population d'une trentaine de ménages et de 114 habitants, parmi lesquels beaucoup de houvillers.

Revenons aux « **forteresse** » et **domaine dits de Bernalmont**, que nous avons vu transmettre en 1437 à Jean de Bernalmont. Relief en fut fait par son fils, le 11 juin 1448 ⁽²⁾. Ce domaine qui comportait alors 34 bonniers n'empêchait pas les riches personnages d'avoir un bel hôtel en ville près de l'église Saint-Jean-Baptiste, place du Marché, etc. ⁽³⁾. A la fin du XVI^e siècle, le manoir restait en possession d'un Jean dit de Bernalmont. L'an 1594, on fit le partage des biens de celui-ci, mais la propriété continua de rester aux mains des Bernalmont. Ainsi en était-il encore au XVIII^e siècle lorsque le spacieux immeuble fut vendu par adjudication publique au major del Creyr de l'armée du prince-évêque. Le major le céda plus tard à Tanatenier. La propriété passa ensuite à Jehotte qui la revendit à M. Loyens. Elle échut en dernier lieu à la famille Tilman.

L'habitation de maître offre quelques anciens vestiges de la vieille maison forte. Non loin de là un souterrain a été découvert, en 1825, dont la destination est demeurée inconnue.

En 1841, Tilman, ancien bourgmestre de Liège ⁽⁴⁾ fit opérer des déblais dans le jardin potager de la propriété de Bernalmont qui appartenait à sa dame. Il y rencontra plusieurs restes importants de fondations d'antiques constructions. Ces maçonneries étaient si épaisses et si solides qu'on fut obligé de recourir à la poudre pour les faire sauter. Encore ne réussit-on qu'en partie. Plusieurs gros massifs ont dû être abandonnés en terre. Le jardin potager où ils reposent constituait autrefois une prairie assez basse. Les fossés qui entouraient le château devaient s'étendre sur l'emplacement de ce jardin.

Le manoir n'a pas cessé d'être connu sous le nom de *château de Bernalmont*. Cette propriété, agrandie à di-

verses reprises en ces dernières années, est une des plus vastes, des plus belles qu'on rencontre aux portes de Liège ⁽¹⁾. Elle a été acquise en 1919 par la houillère de la Grande Bacnure.

Bernard

RUE DE — Voilà un nom de rue qui a de quoi rendre rêveurs les Liégeois modernes ! Il est vrai que ce nom nous reporte en plein moyen âge. Pourtant, il s'appliquait à une voie du centre de la ville, du quartier de l'Ile. Jusqu'en ces dernières années, les investigations pratiquées dans les archives locales avaient fait attribuer la dénomination à notre rue du Pot d'Or. Certitude est maintenant acquise qu'il s'agit de la rue du Mouton blanc.

Au XIII^e siècle, celle-ci était qualifiée *rue de Bernard* et présentait déjà deux rangées d'habitations comme de nos jours ⁽²⁾. Les scribes orthographiaient indifféremment son nom alors et dans les siècles immédiatement suivants : *Beirnaire*, *Bernar*, *Biernair*, *Biernar*, etc. ⁽³⁾.

L'origine de cette désignation a laissé perplexes tous les étymologistes. On a connu, en l'endroit même, durant plusieurs siècles également, une **famille notable** répondant à ce vocable. Hemricourt lui a consacré une assez longue notice ⁽⁴⁾.

Un membre de ce lignage, Jean de *Bernard*, qui vivait au XIII^e siècle, eut deux fils, Gilles et Jean ⁽⁵⁾. C'étaient, dit Hemricourt, de « belles personnes et riches », qui prirent « les armes de Waroux de part leur meire ». Le premier eut pour femme, Marie de Xhoris, qui ne lui donna pas d'enfant ; l'autre, Jean, épousa une des filles de Gérard de Ramelot. Il n'en eut qu'un fils qui fut marié à la demoiselle Julianne, enfant du très puissant chevalier Gilles Surlet.

Les de Bernard se perpétuèrent longtemps chez nous ; malheureusement, ce ne fut pas toujours d'une façon digne ⁽⁶⁾. Le cartulaire des Dominicains renferme le texte du testament de Gilles de Bernard d'Ile ⁽⁷⁾. Le même cartulaire, à l'année 1380, signale encore un « Gilles, fils à Jehans de Beirnaier d'Ilhe, citains de Liège » et petit fils de Gilles ⁽⁸⁾. Les relations n'avaient point cessé, au siècle suivant, entre les Bernard et les Surlet, car, en 1417, on voit Gilles, fils de Jean de Bernard, transporter à Guillaume Surlet, un cens affecté

(1) Le 19 nov. 1906, le Conseil communal a autorisé à certaines conditions, la Société des Charbonnages de la Grande Bacnure à établir une passerelle au dessus de la rue Bernalmont.

(2) 1289 : Rue condist de *Bernart*. (*PI, Cart.*, f. 42 v^o.) — 1297, 29 déc. : Maison *rue de Biernar* en Ile. (*CVSL*, n. 407.)

(3) 1338 : Maison de pierre ki fait l'anglet delle ruwe de *Bernart*, sour le ruwe de Pont d'Avroit. (*PI*, f. 185.) — 1406 : Rue de *Beirnaire*. (*CVB*). — 1422-1447 : Lambert de Cosseaul en la rue de *Beirnaire* en Ile. (*CESL*, t. V, n. 2662 et 2270.) — Maison en la rue de Lavoit, joint. d'am. alle rue de *Bernar*. (*EL*, t. 3, f. 128 v^o.)

(4) *MN*, éd. DE BORMAN, t. I, pp. 229, 395, 469.

(5) Jean de Bernard, père, est cité comme homme allodial, en 1307. (*CVB*, du 30 mai.) — Gilons (ou Gilles) et Hanes (Jean), fils de Jean de Bernard, figurent en 1315 dans une charte de la collégiale Saint-Martin (n^o 158.) — L'*Obituaire des Chartreux* fixe la mort de Jean de Bernard au 23 septembre (f. 9).

(6) V. *ICSP*, n^o 390.

(7) F. 1511.

(8) F. 933. — Jean de Bernard d'Ile est cité également dans le *CESL*, t. IV, f. 488. — 1374 : Maroie, femme qui fut Giele de Beirnaire, jadis citain de Liège, Johan de Beirnar, cousins germain a dit Giele manans en Ile. (*Cart. des Chartreux*, f. 143.)

(1) BOUILLE, t. III, p. 414.

(2) *CESL*, t. V, n^o 2679.

(3) *Par. Sainte-Catherine*, *Stock* 1545-1626, f. 70 v^o. — *HSA*, t. 1478, f. 31 v^o.

(4) Son fils, Gustave Tilman qui lui succéda comme châtelain de Bernalmont, est mort en avril 1913, à l'âge de 80 ans environ.

en Morinval sur une vigne lui venue de Gérard Surlet, son oncle (1). Ajoutons que, de la seconde moitié du XIV^e siècle au premier tiers du XV^e, les Jean et Gilles de Bernard devinrent seigneurs de Werm, arrondissement de Tongres (2). En effet, ils ne dégénéraient nullement au point de vue de la fortune, du moins, en ce XV^e siècle. En 1419, Gilles de Bernard d'Ile, acquit, à la date du 16 février, le château dit de Lovinfosse, situé à Ougrée, avec ses maison, étang, jardins, prés, bois, terres, etc. (3). Jean de Bernard, de son côté, avait obtenu le 12 janvier 1372 le fief de Saint-Lambert qu'avait possédé Henri le Beau, chevalier (4).

Recherchant la genèse de l'appellation de la voie, objet de cette notice, dans son édition du *Miroir des Nobles* de Hemricourt, le très érudit baron de Borman a pensé devoir s'arrêter à cette conclusion :

« M. Gobert, le savant auteur des *Rues de Liège*, » incline à croire que le nom (de la rue) lui venait de » la famille de Bernard qui nous occupe. Je pense que » c'est absolument l'inverse. Si non, que l'on me dise » d'où vient le nom de la famille. Je ne connais aucune » localité ainsi nommée. Il faut donc chercher à Beir- » nar une autre étymologie (5). »

Nous regrettons ne pouvoir nous rendre devant les objections de notre éminent contradicteur. Force est même d'ajouter que des études nouvelles, approfondies, loin d'ébranler l'opinion émise jadis dans les *Rues de Liège*, la renforcent pleinement. Aucun doute ne peut subsister : c'est bien de la famille de Bernard que la voie a pris le nom. Nous avons retrouvé le vaste hôtel que cette famille y avait érigé. Il se dressait au XIV^e siècle à côté de celui du chevalier Arnould de Charneux (6). La propriété des Bernard était la demeure la plus remarquable de la rue. Cette caractéristique suffit pour que le nom du possesseur passât à la voie, comme là tout proche la maison du Pot d'Or devait transmettre le sien à la rue où il s'étale ; comme une autre artère voisine, la rue d'Amay, reçut sa dénomination au XVII^e siècle de l'hôtel qu'y vint habiter le bourgmestre Jean d'Amay. C'était d'ailleurs la coutume autrefois.

La rue dont nous traitons conserva d'autant plus facilement et longtemps le nom des Bernard que ceux-ci y résidèrent pendant plusieurs centaines d'années en leur aristocratique demeure. C'est parce qu'ils vivaient en cette localité, qu'on les surnommait les Bernard d'Ile. En la seconde moitié du XV^e siècle, la « grande maison » — ainsi la qualifiait-on encore — continuait d'être appelée de Bernard, quoiqu'à ce moment elle ne fût plus occupée par des membres de ce lignage, mais par J. de Hosden (7).

Après cela, est-il nécessaire de s'attacher à découvrir la provenance du nom de la famille de Bernard. La particule *de* ne peut laisser le moindre doute qu'il a été tiré d'un village. De la sorte se sont formés les noms des *de Berleur*, des *de Grâce*, des *de Neufchâteau*, des *de Glain* ou *Glen*, des *de Charneux*, etc.

S'il faut, au surplus, déterminer l'endroit d'où est sorti le nom de Bernard, nous ne serons pas dans un embarras inextricable à l'inverse de M. de Borman. On doit le retrouver dans *Bernardfagne* (dépendance de Ferrières). La famille est originaire de là. Remarquons que *Bernardfagne* se partageait souvent en deux mots au moyen âge : « *Bernard fays* » et que le terme n'est guère antérieur au XII^e siècle (1), époque à laquelle remonte la famille de Bernard.

L'origine que nous attribuons au lignage des Bernard se présente avec un caractère d'autant plus convaincant que, comme le baron de Borman l'a consigné à la même page, un des membres les plus rapprochés de la souche, Gilles de Bernard, s'allia en mariage lui aussi avec une habitante d'un village tout proche de Bernardfagne, à une deuxième Marie de Xhoris (2). C'est là que l'un des ascendants, un autre Gilles, chevalier, mentionné dans une charte de l'an 1216, remplissait l'office de mayeur (3). Lorsque, peu après, la lignée, devenue très riche, se sera établie à Liège, elle aura adopté le nom qui venait d'être octroyé à l'ermitage voisin de Bernardfagne, aujourd'hui désigné sous le vocable *Saint-Roch*.

Ajoutons qu'il y a six à sept siècles on voyait, sur les hauteurs du faubourg Sainte-Marguerite, une propriété foncière des plus spacieuses connue sous le nom Bernard (4), lequel venait aussi de celui du possesseur (5).

La rue de Bernard faisait partie de la paroisse Saint-Martin en Ile (6). Elle conserva la dénomination de Bernard jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Alors la désignation devint *Bibawe* (7). Au siècle suivant, on substitua définitivement à l'ancienne appellation celle de *Mouton Blanc*.

Bernenkilhe

V. Brunenkilhe.

(1) CESL, t. V, n^{os} 2193 et 2195.

(2) BORMANS, *Les seigneuries féodales*, p. 400.

(3) CVSL, n^{os} 979 et 1003.

(4) CESL, t. IV, p. 487.

(5) P. 469, n. 1.

(6) 1377 : Maison en la ruwe de Biernard en Ile, joind. le maison qui fut Mgr Ernut de Charneux, jadis chevalier et le maison Gilchon de Biernard. (HSM, charte n^o 193.)

(7) 1445 : Maison condist de Bernard extante en Isle en le rue condist de Bernard. (CT, r. 8, f. 142 v^o.) — 1455 : Maison en la rue de Bernard, joind. vers le rue de Pont d'Avroy, alle grande maison condist de Bernard, en laquelle maint à présent J. de Hosden, et vers la rue de Laveur à... (EL, r. 20, f. 92 v^o.)

(1) Dans la charte de fondation du monastère de Bernardfagne, de l'an 1159, le nom n'est pas indiqué ; il n'était pas encore créé. (PONCELET, *Le monastère de Bernardfagne*, BSAH, t. XIII, p. 195.)

(2) 1365 : Maison Gile de Byernar en Ile, et damoiselle Maroie de Sco-riche, sa femme. (Leodium, 1908, p. 7.)

(3) PONCELET, *op. cit.*, p. 197.

(4) 1317 : Assise ki fut Bernar ki siet desoie Sainte-Marguerite. (HSA, r. XIV^e siècle, f. 48 v^o.)

(5) 1406 : Rue de Beirnaire, paroisse Saint-Martin. (CVB.)

(6) 1596 : Maison en la rue de Laveur, paroisse Saint-Adalbert, d'amont faisant le tournant de la rue de Bernard. (Man. du temps.)

(7) De nombreux renseignements généalogiques sur une autre famille de Bernard sont donnés par Le Fort, r. 2, f. 194, AE.

Bernimolin

EN —

ILE — existait entre la branche principale de l'Ourthe et le biez de l'ancien moulin Despa.

RUE — va du viaduc de la rue des Venues à la rue de Froidmont.

En 1877, le Conseil communal décidait que la « petite rue commençant au viaduc des Venues et finissant au lieu dit Bernimolin, en face de l'île de ce nom », l'ancienne rue des Cloutiers en somme, serait dénommée rue Bernimolin. La Ville a certes été sagement avisée en perpétuant, dans la dénomination d'une artère de la localité, un nom qui s'est transmis là pendant une série de siècles. Dès le moyen âge, en effet, on connaissait à Fétinne, les « rualle et place delle *Bernimolin* » (1).

Cette désignation prouve à l'évidence qu'un moulin l'a provoquée. Le moulin remontait à des temps fort éloignés. Son premier exploitant a dû être un nommé *Bernier* ou *Bernir*. Du moins, l'usine et la localité apparaissent sous cette désignation dans un document de l'année 1264 (2). Le moulin était loin d'être récent puisque la pièce établit qu'il exigeait une sérieuse restauration. Ne peut-on même pas le reconnaître dans ce *Buralmolin* qui apparaît dans une charte du Val Benoît, de l'an 1197 (3). Dès lors, en tous cas, l'ouvrage relevait en fief de la cathédrale Saint-Lambert, ainsi que le biez, l'île et les dépendances (4). Cependant, en l'année 1276, Waleran IV, duc de Limbourg, qui jouissait de certains droits sur la Vesdre et même sur l'Ourthe, avait fait arrêter et séquestrer par son bailli des biens appartenant à la cathédrale Saint-Lambert. Celle-ci avait refusé, affirmait-il, de s'acquitter de ses obligations pour la jouissance des *venues* et des pieux qui dirigeaient les eaux vers le moulin. Par lettre du 6 décembre 1276, Waleran leva les arrêts et promit au chapitre cathédral de ne plus le molester à ce propos (5).

L'ensemble du bien faisait partie de la banlieue de Liège (6). En rappelant le lointain passé de l'île et du biez Bernimolin, nous écrivions dans les *Rues de Liège* en 1885 :

« Ils étaient alors tels qu'ils sont aujourd'hui. L'île, qui fait partie du territoire de Liège, commence en amont du nouveau pont, en face de la rue Natalis et se termine un peu en aval de la rue Jondry. Elle ne renferme qu'une seule construction. Le cours principal de l'Ourthe la borde du côté de Grivegnée. Le biez Bernimolin baigne, de l'autre côté, cette île et la rue Froidmont, puis rejoint la branche principale de l'Ourthe. »

Tout cet ensemble a été bouleversé depuis. Le biez a été remblayé en 1916.

Autrefois les dépendances du moulin étaient renfermées dans le vaste espace de terrain qu'on dénommait au XIX^e siècle encore, en *Bernimolin*. Ce lieu-dit joignait Froidmont et englobait l'emplacement délimité

par la rue des Vergers d'une part, la première section de la rue des Houblonnières de l'autre.

Le nom *Bernimolin*, porté encore par nombre de nos concitoyens, avait été transmis dès le moyen âge, à des familles liégeoises sorties primitivement de l'endroit, familles exploitant le moulin peut-être. Il y a plusieurs siècles, un Gilles de Bernimolin, pris d'un amour exagéré pour l'ancienneté de sa famille, se complaisait à retrouver des membres de celle-ci parmi les paladins du temps de l'hypothétique Ogier le Danois. Il daignait avouer toutefois que de mémoire certaine il ne connaissait rien antérieurement à son bisaïeul, un Johan Henrotte de Bernimolin qui, disait-on, devait être né vers l'an 1390 (1). En réalité, une généalogie dressée par les Le Fort, et qui repose aux archives de l'Etat à Liège, fait remonter la famille Henrotte de Bernimolin à l'an 1317.

La famille de Bernimolin resta longtemps à la direction du moulin ; mais elle n'était pas seule. Ainsi, le 19 juillet 1478, J. Francket ou Francotte de Bernimolin s'associa à J. de Steen pour reprendre en bail du chapitre de Saint-Lambert le moulin de Bernimolin et la pêcherie voisine moyennant 36 muids d'épeautre de rente.

Les Bernimolin étaient d'ailleurs des personnalités. Henri ou Henrotte, frère de ce Francotte ou François, maria sa fille au bourgmestre et échevin de Liège, Mathieu de Tongres. Elle mourut le 14 décembre 1501 (2). Tous n'habitaient pas en Bernimolin. Francotte, qualifié de *xhohier* (mégissier), demeurait au Pont d'Île, Collard, « peaussier », en Neuvicé.

Par son testament de l'an 1510, Francotte de Bernimolin laissa au jeune « Ernult L'Agaly », fils de Marie, sœur du testateur, « le court, maison, jardins ...gisant devant Bernimolin, paroiche de Fétinne », à condition qu'il ne pourrait la vendre ou la céder qu'à l'aîné de ses fils.

Ce sont vraisemblablement des membres d'une autre branche des Bernimolin qu'on donne comme s'étant distingués dans les guerres du XVI^e siècle. Ils avaient pour prénom Jean, Gilles et Othon. Le second, dans le mémoire déjà signalé, raconte qu'il eut l'occasion de servir successivement les empereurs Charles Quint, Ferdinand, Maximilien, puis le roi Philippe II ; enfin, à partir de l'an 1571, les princes-évêques de Liège Gérard de Groesbeck et Ernest de Bavière. Suivant le même écrivain, Charles Quint voulant reconnaître les mérites militaires des trois Bernimolin leur délivra le 11 janvier 1555 un diplôme de noblesse dont Gilles traduit le texte (3).

C'est en qualité de gentilhomme et de maître d'hôtel que le personnage entra dans la maison du prince de Groesbeck et fut continué au service d'Ernest de Bavière. Il suivit celui-ci lors de son expédition belliqueuse dans l'électorat de Cologne et y devint gouverneur de différentes places. Ensuite on le trouve successivement commandant un parti de cavalerie de mille chevaux,

(1) « Delle rualle et delle place de Bernimolin, tendant derrier Froidmont ». (*Record de la Cour de Jupille*, du 10 mai 1442.)

(2) 1264 : In loco qui dicitur *Bernier molins* in justicia nostra de Fetines. (*CESL*, t. II, p. 155.)

(3) *CVB*, p. 4.

(4) *EL*, r. 163, f. 7 v°.

(5) *CESL*, t. II, p. 265.

(6) *Ibid.*, p. 410.

(1) I. STOR, *Les Bernimolins*, *Gazette de Liège*, du 29 octobre 1856.

(2) *Par. Saint-Jean-Baptiste, r. aux Anniversaires*, f. 195. — *RH*, p. 219. — C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. II, p. 87.

(3) STOR, *op. cit.* — On sait qu'une concession d'armoiries a été faite à J. de Bernimolin en 1688. (*V. Manuscrits Le Fort.*)

assistant aux divers sièges, commissaire général des troupes de Liégeois, d'Allemands et d'Espagnols ; enfin, la guerre terminée, il fut chargé d'en régler la dépense.

Entretemps, il s'était rompu la jambe. Ernest de Bavière l'envoya se rétablir à Curange, où il remplit le poste de drossard. Rappelé de cette retraite pour accompagner le prince à une journée impériale tenue par l'empereur Rodolphe à Ratisbonne, il devint malade et perdit l'œil droit. En 1602, la cécité étant complète, Ernest de Bavière assigna à ce vieux serviteur une résidence au Palais de Liège avec pension honorable.

L'autre branche des Bernimolin se distinguait plutôt dans des entreprises industrielles. En 1512, un J. de Bernimolin obtint la permission d'« asseoir *ung soul earweresse* ⁽¹⁾, sur un coup d'eau à Wez, pour y établir un marteau ou autre *ouchynne* (usine) », mais il avait à réparer les dommages qu'il occasionnerait au moulin des Tanneurs.

Malgré les conditions leur imposées, il paraît que les maîtres de l'usine savaient s'arranger de manière à faire converger vers leur moulin, « pour leur commerce particulier, l'eau qui devait entrer dans le lit de la navigation » ⁽²⁾. En 1685, par suite de ce détournement des eaux, la navigation était grandement gênée sur la rivière d'Ourthe « au passage de Weez et tout le long du pré de la Male Voye ». Pendant une bonne partie de l'année, les bateaux allaient échouer sur des bancs de gravier où ils séjournaient des heures entières. Le prince finit par défendre aux maîtres des usines de Bernimolin d'amener l'eau à leur moulin au détriment de la navigation ; il leur ordonna, en outre, de remettre la rivière en bon état et de restaurer les digues.

En 1736, l'usine de Bernimolin, qu'on appelait communément *la semme*, était une usine à plomb que dirigeaient Brixhe et Taroul. Il y avait alors, d'après la capitulation de la paroisse Saint-Vincent de l'époque, quatre ménages en Bernimolin avec une douzaine d'habitants, non compris les « manouvriers de l'usine ».

Vers 1772, J. Boussebart, manufacturier en produits céramiques, parvint à former une société pour la fabrication de la faïence. Cette société, le 5 juin 1779, acheta l'usine Bernimolin pour y rétablir un moulin *ad hoc*. Elle avait d'abord acquis, dans le même but, le moulin Polet, mais la décharge du biez de ce moulin n'était pas assez forte ⁽³⁾.

L'usine Bernimolin n'eut pas longtemps cette affectation. Vers la fin du siècle, elle fut occupée par Renoz, le possesseur de la fabrique de papier du biez Polet, en vue d'y fonder un établissement industriel semblable. Il rencontra des difficultés qu'il ne parvint pas à surmonter. L'état ferrugineux du sol et même de l'eau ne permettait pas la fabrication d'un papier immaculé. La rouille le rougissait constamment. Renoz, afin d'obvier à cet inconvénient, eut beau creuser en Bernimolin et sur l'île de ce nom de larges fossés pour en faire autant

de réservoirs destinés à clarifier l'eau. Ces fossés qui se remarquaient encore naguère sur l'île ne gardaient pas l'eau, si ce n'est en temps de crue. Force fut à Renoz d'abandonner son dessein. Le 5 septembre 1793, « d'autorité des cours de justice de Jupille et de la Boverie », on procéda, « à la papeterie dite Bernimolin », à la vente des meubles et effets qu'elle renfermait. Cela n'empêcha pas cette usine d'être pillée et saccagée par les Autrichiens, le 28 juillet 1794, lors de leur retraite. Le propriétaire même du moulin à papier était Jean-Joseph Dargent, qui eut à soutenir à son sujet de longues procédures ⁽¹⁾. La propriété passa aux mains de Delrez qui ne put non plus en tirer bon parti. Il s'en débarrassa à son tour, en 1849. En cette année, Despa, meunier, acquit l'immeuble pour y établir un moulin à farines. C'est la même famille Despa qui a continué à l'exploiter, avantageusement cette fois, jusqu'au début du XX^e siècle.

Dès 1899, la Ville avait acquis divers immeubles sur l'île de Bernimolin et aux environs en vue de l'expropriation du quartier de Froimont. C'est peu après que le moulin Despa fut aliéné ainsi que la maison d'habitation.

Le moulin restait debout en attendant que l'autorité eût décidé de la destination de son emplacement, lorsque, le 1^{er} janvier 1906, un violent incendie s'y déclara et détruisit entièrement le bâtiment adjacent rempli de sacs de farine. Les dégâts s'élevèrent à une centaine de milliers de francs.

Le 14 juillet suivant, le propriétaire F.-J.-L. Despa-Beaujean, offrait de céder à la Ville pour le prix global de 476,000 fr. : 1^o un ensemble d'immeubles sis rue des Vennes et ile aux Ecorces, comprenant moulin à farines, avec biez, terrains, maison et toutes dépendances, le tout d'une superficie de 13,106 mètres carrés, immeubles dont l'emprise était nécessaire à l'exécution du plan d'expropriation par zone que le Conseil communal avait adopté le 22 février précédent, 2^o tous droits immobiliers ou autres sur les coups d'eau, biez, canaux, ou bras de l'Ourthe. Cette offre fut acceptée par la Ville le 30 juillet.

Les circonstances n'ont pas encore permis à celle-ci d'en tirer le parti qu'elle avait en vue. En attendant, le 8 février 1911, elle a résolu d'élargir à dix mètres la rue Bernimolin qui longe le chemin de fer de Liège à Namur. En outre, le biez a été comblé en 1917.

Berroua

RUE — va de la rue des Glacis à la rue Fond des Tawes.

De prime abord, il semble que le nom de la rue *Bai Roua*, comme on l'a écrit souvent, rappelle quelque *beau ruisseau*. C'est, du reste, l'avis de la plupart des auteurs liégeois. On n'a jamais mentionné, cependant, de *ruisseau* dans cette voie, et les dispositions du terrain ne permettent guère de supposer qu'il y en ait eu sur cette pente. Les écrivains dont il s'agit disent seulement, pour soutenir leur affirmation, que cette artère portait le nom de *Bai Roua* parce qu'elle conduisait au XVIII^e siècle à une eau qui coulait, en effet, plus bas, dans le Fond des

(1) *Seuil* placé très solidement au fond du biez. Il marquait la limite de profondeur réglementaire que les maîtres de l'usine devaient conserver au cours d'eau.

(2) *Mandement de l'an 1685 de Maximilien-Henri de Bavière.*

(3) Dans l'acte de constitution l'usine est ainsi spécifiée : « La semme de Bernimolin, joint, vers le pont d'Amercoeur à la nouvelle voie des bateaux, vers la Boverie au jardin du moulin de Bernimolin et vers Jodry aux prés de Saint-Jacques. » (*EL, Greffe réunis*, t. 1936.)

Nous donnons des renseignements sur la manufacture de faïence sous la rubrique *Saint-Léonard*.

(1) V. jugement du tribunal civil du 25 mai 1810 et arrêt de la Cour du 29 janvier 1811.

Tawes. Mais cette eau suivait là le ravin qui est transversal à la rue Berroua.

D'autres écrivains infèrent de l'appellation *Bai Roua* qu'un *beau poirier* lui aurait donné naissance. On sait que *roua* est en wallon synonyme de *poirier* et que certaine espèce de *poire* est encore ainsi désignée.

Nous ne pouvons nous rallier ni à l'une ni à l'autre de ces définitions. Si nos pères avaient voulu rappeler quelque *beau poirier* ou quelque *beau ruisseau*, il est à présumer qu'ils eussent employé la particule *du* et dit rue du *Bai Roua*.

La signification originelle de la dénomination de la rue *Bai Roua* est *beau regard*, *belle vue*. Il y a plus de cinq siècles, on remarquait immédiatement au-dessus des Vignes une ferme assez renommée qui dominait les environs. On y jouissait d'une vue splendide sur le pittoresque vallon des Tawes comme sur la ville de Liège. Pour ce motif, la ferme avait reçu le titre *Bealruwart* ou *Bealrewar*, ce qui revient au même.

Telle était la réputation de cet établissement champêtre qu'une houillère voisine en prit le nom il y a quatre centaines d'années. Elle eut une existence de plusieurs siècles (1).

Le nom se transmet aussi à une famille dont un membre devint bourgmestre de Liège en 1488 (2).

Au XV^e siècle, un autre immeuble liégeois dut à son emplacement le nom *Bealrewar*. C'était l'appellation d'une demeure importante qu'on voyait de ce temps au haut du faubourg Saint-Gilles, là où est situé le couvent de *Beauregard*, appellation qui fut transmise à un *postis* dont nous parlons plus loin. C'est le titre *Bealrewar* aussi qui était attaché durant le même siècle à un hôtel des mieux placés, à la Goffe, près de la rue du Pont (3).

La *tenure de Bealrewar*, du côté de la Citadelle, portait déjà cette appellation au XIV^e siècle (4). Elle fut cédée en 1410 par Hanekines de *Hervez* (*Herve*) dite *Hannekesse de Fexhe*, à H. Montferant d'elle *Weige* (*Lowai*) (5). A peu de distance se trouvait une autre propriété de *Sainte-Walburge* dite *la Maison blanche* (6).

Le thier des Vignes voisin de cette *tenure* avait pris de celle-ci le nom *Bealrewar* il y a plus de six siècles. Le prévôt, qui jusqu'alors avait perçu des revenus en nature sur ces vignobles, en céda les dîmes en 1310 au chapitre de la collégiale *Saint-Barthélemy*, moyennant une redevance annuelle de dix aimes de vin, dont quatre de vin fort et six de vin léger (7).

Le nom de l'établissement de *Bealrewar* a passé aussi au chemin qui y conduisait et qui, sans doute, avait été créé uniquement pour arriver à cette propriété de plaisance.

On ne peut tirer régulièrement du mot *Bealrewart*

d'autre signification que *beau regard*. Nul n'ignore que *beal* est l'expression ancienne de *beau*. Certains lecteurs retrouveront difficilement *regard* dans *rewart*. Ils sauront que le vieux français employait fréquemment le *w* là où nous mettons un *g*. *Garde* s'écrivait autrefois *warde*. Le wallon a conservé cette ancienne orthographe: *garde* s'écrit *wåde* en wallon. Dès lors, on peut expliquer aisément la corruption subie par la dénomination première de la rue dont il s'agit. *Bealrewart* se prononçait vulgairement *Bê Rouwâ*, de même que de nos jours. La maison d'où est venu le nom de la rue ayant disparu, on oublia bientôt la définition première du nom et l'on a fini par appeler *Berroua* l'ancienne rue *Beauregard*. Au XVII^e siècle, on écrivait encore *Bealrewar*.

Du même côté, on connaissait une autre maison de *Bealrewar*, laquelle, pour la distinguer de la précédente, était appelée *Petite Bealrewar* (1) au XVI^e siècle.

La pente raide de la première partie du chemin a été quelque peu rectifiée en la seconde moitié du XIX^e siècle. Les passants qui s'aventuraient en cette voie étroite étaient loin de former légion. Dans la ruelle bordée de haies, on ne rencontrait à droite et à gauche, que quelques modestes maisons perdues au milieu des jardins. L'ensemble est maintenant transformé très favorablement et l'accès de la voie a été grandement facilité au début du XX^e siècle.

Bertholet

RUE — conduit de la place Saint-Jacques au boulevard d'Avroy.

Jusqu'en 1836, pour communiquer avec le quartier d'Avroy, on rencontrait entre l'emplacement de notre boulevard *Piercot* et la rue du Pont d'Avroy, deux étroites artères publiques. Elles aboutissaient à des passages d'eau et se terminaient par deux *arvaux*. L'un de ces *arvaux*, celui dit de *Saint-Remy* ou *Rosée*, s'ouvrait à une dizaine de mètres de la rue *Bertholet*. En 1836 celle-ci fut percée, sur dix mètres de largeur, en prolongement de la rue des *Clarisses*. Elle mettait ainsi en relation avec Avroy tout le quartier *Saint-Jacques* qui, jusqu'à cette époque, formait une espèce d'impasse.

L'appellation *Bertholet* reçue par la rue dont nous traitons est destinée à honorer la mémoire d'un grand peintre liégeois qui habitait, à la fin de sa carrière, à quelques mètres de cette rue (*V. rempart d'Avroy*). *Bertholet* n'est cependant que le prénom de ce célèbre citoyen; il est un des nombreux diminutifs de *Barthélemy*. Flémalle est le nom de famille de l'artiste. Son père, un estimable peintre sur verre, s'appelait, en effet, *Renier Flémalle* et sa mère *Agnès Soiron*. *Bertholet* est né le 23 mai 1614, dans la paroisse *Saint-André*. Tout jeune, il fut placé comme enfant de chœur à la cathédrale *Saint-Lambert*. Doué d'une voix très pure, il savait en faire ressortir toute la beauté. Ses aptitudes musicales lui conquièrent bientôt une réputation justement méritée. Entretemps, le peintre *Douffet* étant revenu de Rome,

(1) GOBERT, *Eaux et fontaines*, pp. 227, 238.

(2) RH, p. 202.

(3) 1452 : Maison au pied du vieux Pont des Arches fais. le tourn. delle rue de Pont et... joint. vers le Vescourt ale maison condist de *Bealrewar*. (CA, r. 24.)

(4) 1343 : Vigne en *Bical Rewars* (près *Vignis*). (CVSL, n° 516.)

(5) 1410 : Maison et tenure dite de *Bealruwart* del *Payenporte*, deseur les combles des Vignes joint. aux murs dele cité deseur et al werixhas al devant. (EL, r. 1, f. 200 v° ; r. 4, f. 187.) — 1532 : *CESL*, t. V, n° 3708. Cependant en 1430 on connaissait encore un *Guillaume de Fexhe*, dit de *Bealrewar*. (CT, r. 2, f. 79 v°.)

(6) 1455 : Tenures de *Bealrewar* et delle *Blanche Maison*, derrière les murs de *Sainte-Walbeur*. (EL, r. 20, f. 16.)

(7) Cart. de *Saint-Barthélemy*, f. 126. — *CESL*, t. V, n° 2385.

(1) 1559 : Cour, maison, jardin extant hors la porte *Sainte-Walburge*, appelée la *petite Bearewar*, joint. d'amont à *Paulus Poechet*, vers *Moes az Thiers des Vignes*, vers *Geere alle rualle des Albains* et d'aval az representans *Servais Frechon*. (Collég. *Saint-Pierre*, Acte du 12 juin.)

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome deuxième



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925